

26e ANNÉE

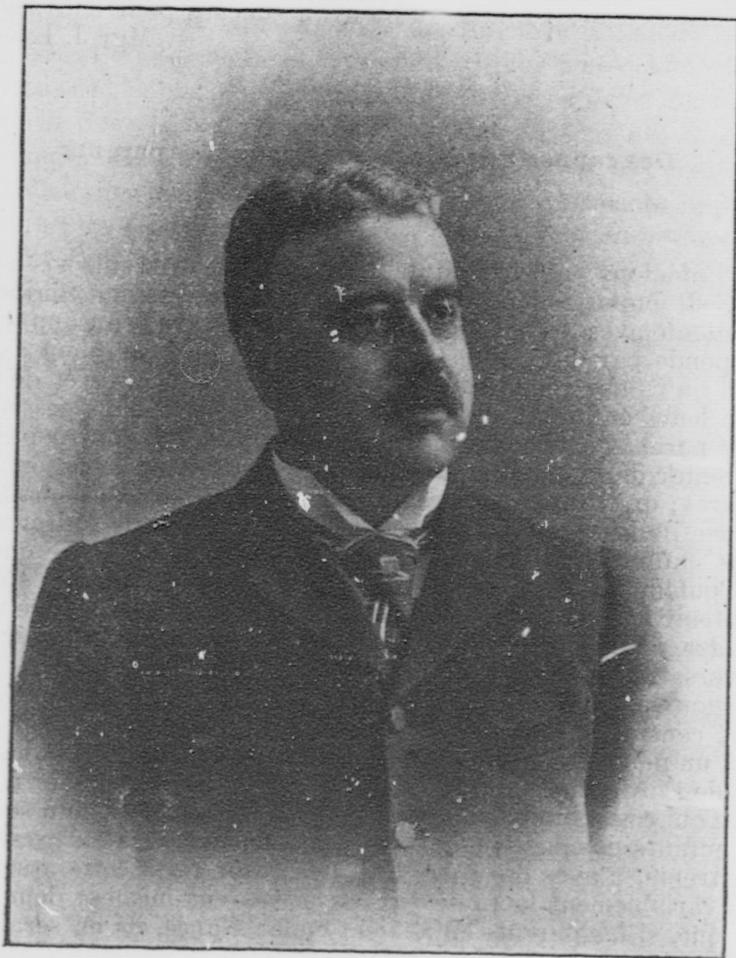
MAI 1905

No 9

L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN *Propriétaire et rédacteur-en-chef*



L'HONORABLE RODOLPHE ROY

DÉPUTÉ DE KAMOURASKA

SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

L'instituteur et les élèves

De son côté le maître se comportera à l'égard de ses élèves, comme un père intelligent et dévoué. Ce ne sera pas un pédant, qui s'affuble de prérogatives qu'il n'a pas; encore moins un despote qui fait peser sur de petits enfants un pouvoir tyrannique. Il songera à la grave responsabilité qui pèserait sur lui, si les élèves perdaient entre ses mains les habitudes de la bonne éducation reçue en famille, et s'ils ne réalisaient pas les espérances qu'on avait conçues pour leur avenir.

Mgr J. LASNE.

Des rapports de l'instituteur avec les parents

Ne l'oublions pas: l'instituteur remplace les parents vis-à-vis des enfants. Il importe donc grandement qu'il entretienne toujours une bonne entente avec les premiers. Qu'il leur montre beaucoup d'égards qu'il réponde par des politesses aux torts qu'ils pourraient avoir envers lui, qu'il leur rende compte volontiers des progrès et de la conduite de leurs enfants. Néanmoins, qu'il conserve dans ses relations avec les parents une noble indépendance; qu'il ne souffre pas qu'on vienne tenter de le régenter dans la direction de son école, ou lui dire des injures; qu'il fasse comprendre aux parents qu'il est maître chez lui comme ils le sont chez eux, et qu'il faut une règle uniforme pour tous les enfants qui fréquentent une école publique. Si quelqu'un d'eux s'oubliait jusqu'à insulter le maître, celui-ci devrait s'efforcer de maintenir son sang-froid et éviter soigneusement de rendre outrage pour outrage: avec du calme et des égards on désarme généralement son adversaire.

Devant les enfants, il ne parlera jamais des parents qu'avec réserve et considération, et de manière à leur inspirer un respect filial. C'est là un point important; car l'autorité paternelle est un des grands appuis de l'ordre social et de la morale publique, et malheur à un peuple chez qui cette autorité sacrée viendrait à s'affaiblir ou à se perdre! Si les enfants commettent quelque manquement, et s'en excusent sur leurs parents, n'ayez donc par l'air d'ajouter foi à cette assertion, et jetez invariablement la faute sur les élèves eux-mêmes; donnez à entendre que, si les parents en avaient connaissance, ils en seraient bien mortifiés.

Mgr. LANGEVIN.

PEDAGOGIE

L'Éducation dans Québec

Lundi, le 20 mars, le directeur de *L'Enseignement Primaire* a publié, sous le titre ci-dessus, un article en réponse à la *Gazette*, de Montréal, qui avait attaqué injustement le système scolaire de la province de Québec. C'est à la demande du directeur du *Soleil* que M. Magnan a écrit l'étude que nous reproduisons plus loin. Afin que nos lecteurs saisissent mieux l'opportunité d'une réponse de ce genre, rappelons que la *Gazette*, au milieu du débat retentissant qui a eu lieu dans la Chambre des Communes, à Ottawa, à l'occasion de l'érection de deux nouvelles provinces, a cru devoir formuler, en termes apparemment modérés, un réquisitoire formidable contre *l'éducation dans Québec*. Venant juste au moment où les fanatiques d'Ontario et ceux de l'Ouest faisaient une guerre de forbans contre les écoles confessionnelles, l'article de la *Gazette* fournissait de nouveaux arguments aux ennemis jurés des écoles catholiques de notre province.

C'est donc sous l'empire d'une indignation légitime que le directeur le *L'Enseignement Primaire* a signalé les exagérations malveillantes de la gazette protestante, sans, pour cela, prétendre que tout soit parfait dans nos écoles.

Cette prétention, M. Magnan ne l'a émise dans aucun de ses écrits. Si, à diverses reprises, notre directeur a défendu l'organisation scolaire de la province de Québec, c'est qu'il croyait cette organisation attaquée dans ce qu'elle a de bon, dans sa partie vitale: *l'idée confessionnelle*.

Depuis quelques années, deux courants, provenant de sources bien différentes, cherchent, avec persistance, à se frayer un chemin à travers le sol bas-canadien: le premier charrie les idées malsaines importées de France sur nos rives; le second roule avec fracas les débris du fanatisme anglo-canadien. Ces deux courants menacent la *place forte*, la *citadelle*, où notre nationalité abrite ce qu'elle a de plus cher: la foi catholique et la langue française. Cette place forte, cette citadelle, inutile de la nommer, c'est *l'école séparée à base confessionnelle*.

Voyant le château-fort attaqué, notre directeur, en compagnie de plusieurs autres, a volé à sa défense, sans pour cela admettre que ce château-fort soit parfait, qu'il n'y ait pas à réparer certaines déficiences, voire même à parachever quelques tourelles inhabitables.

Ceux de nos confrères qui s'imaginent que *L'Enseignement Primaire* trouve que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes dans nos municipalités et dans nos écoles, n'ont pas lu le travail que son directeur a publié dans la *Revue Canadienne* de février dernier, étude reproduite ici même dans notre livraison du même mois. A la fin de cette étude, on peut lire des desiderata assez nombreux qui, s'ils étaient mis en pratique, feraient produire à notre système scolaire, cent pour cent de plus.

Notre directeur n'est donc pas opposé au progrès, au contraire.

Voici maintenant la réponse à la *Gazette*.

La *Gazette*, de Montréal, vient de publier, sous le titre ci-dessus, *L'éducation dans Québec*, un petit article qui est loin de rendre justice à notre province.

Dans cet écrit, inspiré évidemment par un sentiment hostile aux écoles séparées, on se scandalise du fait suivant: « En 1878, la province de Québec a dépensé pour chaque élève fréquentant les écoles publiques \$10.95; en 1904, cette dépense ne s'élève qu'à \$10.94, soit UN SOU de moins par élève ».

Mais CE SOU ne prouve nullement que notre gouvernement provincial dépense aujourd'hui moins qu'en 1878 pour les fins d'éducation; il prouve tout simplement que la population en âge de fréquenter les écoles—et les fréquentant—a tellement augmenté, que les octrois législatifs n'ont pu être grossis dans la même proportion, voilà tout.

En effet, la subvention de la Législature de Québec s'élevait en 1878 à \$346,710; en 1902, cette subvention atteignait le montant de \$484,964; le nombre des enfants fréquentant les classes était de 237,089 en 1878, et en 1903, il arrivait au chiffre de 349,178, soit 112,089 de plus qu'en 1878.

Il est facile de comprendre que l'augmentation de la subvention de 1878 à 1902,—\$138,254—n'a pu changer beaucoup le pourcentage de la dépense par élève. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'avec une multiplication aussi prodigieuse des enfants, chez nous, le gouvernement ait réussi à maintenir au même niveau le chiffre de la dépense par élève, et cela, malgré la vague imposante et consolante des naissances qui a passé sur notre province depuis vingt ans.

Cette vague est moins imposante dans Ontario. A ce sujet, l'*Annuaire statistique du Canada*, page 652, donne les renseignements peu flatteurs qui suivent:

1880—483,045 élèves inscrits dans les écoles d'Ontario; 1902—454,088 élèves inscrits, plus 11,300 petits enfants fréquentant les « Kindergarten, » en tout 465,388, résultat: 17,657 élèves de moins en 1902 qu'en 1880 et cela, avec le concours des élèves catholiques des écoles séparées qui, de 25,311 en 1880, avaient atteint 45,964 en 1902.

Le deuxième argument de la *Gazette*, savoir: « que le peuple de Québec ne paie directement (sous forme de taxes municipales) que \$9.60 par élève, tandis qu'il payait déjà \$9.49 en 1878, » ne vaut pas mieux que le premier: il est renversé par la démonstration faite précédemment. Ce qu'il y a d'étonnant, encore une fois, c'est que le gouvernement ait pu, avec ses revenus limités, suivre pouce à pouce le mouvement de notre population, qui est loin d'être frappée de la stérilité signalée ailleurs.

Mais pourquoi se buter ainsi au chiffre de la dépense par élève? Pour être juste, l'écrivain de la *Gazette* aurait pu signaler les faits suivants: en 1880, la subvention de la Législature d'Ontario en faveur des écoles publiques s'élevait à \$263,454, en 1902: \$383,666, une augmentation de \$120,212 (Voir *Annuaire*, page 655).

A Québec, en 1878, la subvention de la Législature est de \$346,710, en 1902: \$484,964, une augmentation de \$138,254. (Rapport du surintendant de Québec, page XXI).

Pourquoi alors, la *Gazette* veut-elle faire croire à ses coreligionnaires des autres provinces, dans le quatrième paragraphe de son article perfide, que notre Législature manque, d'une façon notoire, à son devoir en matière d'éducation?

Et puis, la *Gazette* édifie son raisonnement sur les seules statistiques publiées dans le rapport du surintendant de l'Instruction publique. Mais on sait que le budget de l'Education, tel que donné dans ce rapport, représente à peine LA MOITIE des sommes totales versées chaque année par le peuple de notre province, en faveur de l'Instruction publique. Nous avons prouvé cette assertion dans un petit livre que nul adversaire des écoles séparées n'a encore songé à réfuter.

Pour l'édification de la *Gazette*, nous lui apprendrons que le budget privé, ou plutôt le budget « paroissial, » s'élevait, en 1898, pour l'éducation, exclusivement, à \$2,460,000.

En 1904, ce montant atteint au moins \$2,500,000, qu'il importe d'ajouter au total fourni par M. le surintendant, pour rendre justice à cette malheureuse province de Québec, que quelques-uns mêmes des protestants qui l'habitent connaissent si mal.

Quand donc nos compatriotes protestants apprendront-ils que dans la province de Québec, les maisons d'éducation les plus importantes: universités, collèges, académies, couvents, ne reçoivent rien du gouvernement, règle générale? Ces institutions, au nombre de 150, possèdent des propriétés considérables et contribuent chaque année pour un montant énorme aux frais de l'éducation dans notre province. D'où vient l'argent nécessaire au soutien de ces écoles supérieures? Mais du peuple de la province de Québec! Alors, tenons donc compte de ce budget paroissial en parlant de notre système scolaire: la justice la plus élémentaire l'exige.

Un détail que nous signalons au monsieur de la *Gazette*: Dans la province de Québec, le total des membres du personnel enseignant est 12,072. Sur ce nombre, il y a 4,659 institutrices et instituteurs religieux. Eh bien! ces 4,659 religieux ne reçoivent « pas un sou » de sa-

laire, hors trois repas par jour et un grossier vêtement, qui, à force de coups d'aiguilles, dure, en moyenne, trois ans. Ces institutrices et ces instituteurs religieux travaillent, par vocation, pour l'amour de Dieu. Ils ne demandent qu'une chose: se dévouer, se dépenser librement au service de leur pays.

Mais pour faire connaître la province de Québec sous son vrai jour, il faut évaluer ce dévouement de nos 4,659 institutrices et instituteurs religieux en espèces sonnantes. Car, aux yeux de certaines gens, une seule chose compte ici-bas: le «dollar.» Nous laissons au rusé de la *Gazette* le soin d'évaluer lui-même ce que gagnent par année 4,659 institutrices et instituteurs dirigeant des élèves qui seront prêts, demain, à concourir avec les «pupils» d'Ontario, d'un degré similaire. Notons, pour aider le mathématicien de la *Gazette*, que le recteur de l'Université Laval, à Québec, un prêtre, il est vrai, reçoit pour traitement, la somme de \$100. Il est reconnu que notre recteur remplit sa tâche avec autant de bonheur que les recteurs des universités protestantes, qui touchent annuellement quelques milliers de piastres.

L'écrit de la *Gazette* contient une perle, la voici: «Les institutrices protestantes de la campagne (dans la province de Québec), reçoivent \$161.00 et les institutrices catholiques \$118.00,» de là une conclusion moins que gracieuse à l'égard de nos autorités provinciales.

Bien, nous sommes obligé ici de dire des choses que nous aurions préféré taire. Mais, puisque nos amis les protestants, voire même quelques-uns de notre province, se gênent si peu à notre égard, pourquoi baisserions-nous la tête devant l'orage que le fanatisme déchaîne en ce moment contre nous?

Non! allons plutôt à nos concitoyens anglais avec orgueil, front contre front, fierté contre fierté, c'est le meilleur moyen de nous entendre.

Que le monsieur de la *Gazette* pèse bien nos paroles, si les protestants de la province de Québec sont en mesure de payer à leurs institutrices \$161, tandis que les catholiques de la même province ne peuvent accorder à nos institutrices que \$118, c'est que nous, les Canadiens français, nous traitons nos frères séparés avec plus de générosité que nous traitons nos compatriotes.

En voici la preuve: d'après le recensement de 1901, les protestants de la province de Québec ont droit AU HUITIEME des octrois votés par la Législature, et, dans plusieurs cas, le gouvernement leur accorde UN TIERS, à preuve les écoles normales: il y en a trois dans notre province, deux catholiques, une protestante, et cette dernière reçoit autant que chacune des deux autres.

Et voilà!

Est-ce que le lutin de la *Gazette* s'explique maintenant la générosité de ses coreligionnaires?

Un autre point à souligner: la population protestante diminue chaque année dans notre province, et d'une façon sérieuse. La conséquence en est que le nombre d'écoles et d'institutrices diminue aussi. Alors, ayant moins d'écoles et moins d'institutrices, les protestants,

qui reçoivent toujours les mêmes octrois du gouvernement magnanime de Québec, peuvent faire des largesses à nos dépens.

Pendant ce temps, les Canadiens français s'enfoncent dans la forêt, achètent des lots qu'ils payent au Trésor de la Province, ils y versent aussi des droits de coupe considérables: toutes ces recettes réunies permettent au misérable gouvernement de Québec de traiter princièrement la minorité protestante, qui se cantonne dans les villes ou dans les vieilles paroisses, où il n'y a plus ni sou-hes, ni maringouins.

Puis, Jean-Baptiste élève 12 ou 15 enfants, sans murmurer, dresse de magnifiques églises à son Dieu, bâtit des écoles nombreuses tous les ans; mais, au grand scandale de la *Gazette*, il ne peut pas toujours payer \$161 à ses institutrices, qui ont appris au couvent que l'on ne doit pas travailler sur la terre rien que pour des *dollars*.

N'empêche pas que c'est dans la seule province de Québec que le drapeau de la Confédération flotte à la brise canadienne sans mentir à l'idée qu'il renferme dans ses plis: JUSTICE EGALE POUR TOUS LES CITOYENS DU CANADA, y compris ceux qui l'ont fondé, colonisé, et qui ont poussé l'audace jusqu'à le conserver deux fois à la couronne britannique, au prix de leur sang.

Dieu sauve le Roi!

C.-J. MAGNAN.

Quels avantages le maître peut-il retirer de la préparation sérieuse de sa classe ?

Si un instituteur, au lieu de donner une impulsion personnelle et unique à son enseignement, s'est résigné à se laisser guider complètement par les livres qu'il met entre les mains de ses élèves; s'il ne tient pas à ajouter au texte de ces ouvrages des explications tantôt nécessaires, tantôt simplement utiles; s'il est décidé à prendre son temps, à ne pas se presser, dussent les enfants rester étrangers à une bonne partie des matières portées au programme; si, d'autre part, il a su, par la crainte, obtenir une discipline rigoureuse dans son école; s'il se croit quitte envers son pays et envers sa conscience lorsqu'il a passé ses six heures de classe au milieu de ses élèves; s'il est en situation de ne pas trop compter avec l'opinion publique ou avec ses supérieurs, il peut parfaitement, pour peu qu'il ait d'instruction et de savoir-faire, ne pas se donner la peine de préparer sa classe.

Si, au contraire, il a une juste idée de ses devoirs; s'il tient à ajouter au témoignage de sa conscience celui de ses supérieurs et même celui des parents de ses élèves; s'il croit qu'il importe moins d'avoir fait la classe que de l'avoir bien faite; s'il veut obtenir une discipline basée sur l'affection et sur l'intérêt que les enfants prennent à leur travail; s'il est résolu à enseigner toutes les matières du programme dans le temps fixé; s'il a à cœur enfin de faire l'œuvre d'un maître et non d'un mauvais répétiteur, il faut absolument qu'il prépare sérieusement chacune de ses leçons.

Maître et élèves profitent du travail préparatoire que s'impose un bon instituteur. Pour le maître, certains avantages en sont la conséquence immédiate.

C'est un plaisir, en effet, c'est tout au moins, quand on a la vocation, un travail attrayant que de faire une leçon qu'on possède parfaitement, d'enseigner ce qu'on sait bien, à l'aide de procédés dont on a expérimenté la valeur et dont le résultat est en quelque sorte infaillible. On n'est jamais embarrassé par les absences de la mémoire, par les questions des élèves, questions qu'on suscite, au contraire. La leçon ou l'exercice terminé *dans le temps prévu et prescrit*, nulle hésitation ne se produit; sans fatigue, sans gêne aucune, le maître passe à une autre leçon, s'adresse à un autre cours, devant un auditoire émerveillé quelquefois et tout au moins impressionné agréablement par cette aisance que peuvent seuls donner un but clairement entrevu et des moyens bien connus. Aucune perte de temps n'est possible.

Autant un instituteur négligent est naturellement enclin à la mauvaise humeur, autant un instituteur bien préparé est gai et souriant. Cet état de l'âme, si favorable au travail intellectuel, est celui de ses élèves, qui se plient dès lors beaucoup plus facilement à la discipline.

Il n'est pas besoin de sévérité excessive. Un ordre parfait, une succession rapide d'exercices savamment variés et intéressants leur ôtent toute tentation de paresse ou d'indiscipline.

La tâche du maître est simplifiée de moitié et l'on voit déjà qu'il est largement payé de la peine qu'il a prise avant d'entrer en classe. Cela seul suffirait pour démontrer l'utilité de la préparation; mais les avantages que l'instituteur peut en retirer pour l'avenir sont encore plus importants.

S'il fait consciencieusement le travail dont nous venons de parler, il deviendra de plus en plus un homme intelligent et instruit. N'est-ce pas là un résultat précieux? Et n'est-il pas singulier de voir des instituteurs distribuer la science aux autres et développer l'intelligence des enfants, alors qu'ils négligent eux-mêmes de s'instruire et d'élever le niveau de leurs idées et de leurs sentiments, de les voir se priver des jouissances intellectuelles qu'ils essaient de mettre à la portée des enfants? C'est ce que fait cependant le maître qui néglige la préparation soit journalière et particulière, soit générale de sa classe.

Il n'est que trop vrai que s'il n'étudie plus; que si, par conséquent, il n'exerce plus ses facultés intellectuelles, il ne tardera pas à oublier ce qu'il a eu tant de peine à apprendre; il ne saura plus qu'en gros et vaguement ce qu'il répète chaque année à ses élèves. Il est bien évident aussi qu'il ne se tiendra pas au courant de la science, de sorte que, arrivé à un certain âge, il ne sera plus au niveau de ses collègues plus jeunes ou même de ses aînés. Mais surtout son jugement, son intelligence, son imagination, sa mémoire se seront en quelque sorte rouillés et toute étude lui sera devenue pénible. Le travail de la classe, banal, routinier, monotone, ressemblera à la tâche de certains ouvriers; ce sera *la bête*, dont parle Xavier de Maistre, qui l'accomplira, l'âme y restera à peu près étrangère. Ce ne doit pas être.

C'est en forgeant, mais en forgeant soigneusement et intelligemment, qu'on devient forgeron. C'est en enseignant de mieux en mieux, en cherchant à se perfectionner qu'on devient un bon instituteur.

Ajoutons, que quand notre classe est bien préparée, nous ne craignons pas la visite des autorités scolaires. Celles-ci remarquent bien vite notre assurance et en devinent les motifs; c'est autant que nous gagnons dans leur estime. Nous font-elles des observations sur l'objet ou la méthode et les procédés de notre enseignement, nous sommes prêts à nous défendre et à défendre modestement, mais fermement, des choses dont nous sommes sûrs et des moyens dont nous avons étudié et comparé la valeur.

Les élèves, les plus grands au moins, s'aperçoivent bien vite du zèle avec lequel le maître corrige leurs devoirs et prépare les leçons; les parents eux-mêmes lui en sont reconnaissants. Ils estiment l'instituteur qui cultive son jardin après la classe, celui qui emploie utilement ses heures de loisir, mais surtout celui qu'ils voient prendre à cœur ses fonctions et s'occuper sérieusement et volontairement de leurs enfants; car, en fin de compte, ce sont les enfants qui profitent encore le plus du travail du maître. C'est grâce à ce travail qu'ils reçoivent un enseignement réellement approprié, varié, fructueux. Ils aiment leur maître qu'ils estiment. Or, tout est là. On obtient tout des élèves dont on a gagné l'estime et l'affection; on n'obtient rien ou presque rien des autres.

Après avoir signalé les avantages de la préparation, est-il besoin d'insister sur les inconvénients de l'absence de la préparation? Est-il besoin de montrer le maître ennuyé, hésitant, embarrassé, mécontent, irrité contre lui-même et contre les élèves? Ceux-ci, sans orientation précise, ne savent jamais au juste ce qu'ils ont à faire, ou bien un travail toujours le même, des leçons mal exposées, trop longues ou trop courtes, les laissent froids et apathiques. C'est le désordre dans la classe, à moins qu'il n'y règne une crainte excessive. Quelques-uns peut-être se tirent d'affaire et réussissent trop souvent à embarrasser le maître par leurs questions, grâce à leurs livres et aux efforts d'une vive intelligence; encore négligent-ils les matières qui n'ont pas pour eux d'attrait particulier. Le reste marche au hasard, sans direction, sans suite, sans plaisir pour le maître et sans progrès pour les élèves.



GEOGRAPHIE

(Ecrit pour *L'Enseignement Primaire*).

Avant de commencer, qu'on veuille bien me permettre de faire ma profession de foi en matières scolaires et de faire connaître mes principes à ce sujet. Le rôle de réformateur est devenu odieux de nos jours, parce que l'on nous oblige trop souvent à ne voir dans les soi-disant réformateurs que des perturbateurs et des destructeurs: je ne voudrais pas réformer dans ce sens, car réformer n'est pas bouleverser ni faire table rase de tout ce qui a existé jusqu'ici, sans savoir substituer à un état de choses une manière d'être plus convenable et plus rationnelle. Mais je ne suis pas non plus réfractaire à toute réforme, car le progrès, ce mot magique dont on abuse si souvent, a quelquefois des exigences auxquelles il serait inutile de s'obstiner à ne pas faire droit. Que l'on ne croie pas que je considère comme parfait tout ce qui vient d'ailleurs, je suis en cela d'un enthousiasme difficile.

His dictis, parlons géographie puisque c'est le sujet qui m'a fait donner hospitalité à *L'Enseignement Primaire*.

Il faut convenir que l'enseignement de la géographie est chose assez difficile. La philosophie, les mathématiques et même l'histoire, pour qui veut étudier non seulement la nomenclature des faits, mais encore leurs causes, leur enchaînement et leur suite, demandent un travail où l'intelligence a une grande part. La géographie exerce plutôt la mémoire, mais ne doit pas pour cela s'étudier sans intelligence. Convenons aussi qu'il est bien rare que cette science soit enseignée d'une manière pratique, je parle pour les enfants de la province de Québec. Est-ce que, par hasard, le programme des études primaires ne serait pas, en cette matière, un peu et même beaucoup trop chargé? Sans connaître non plus tous les manuels dont on se sert pour l'enseigner, je me prends quelquefois à douter que nous en ayions un qui fasse réellement notre affaire. Pourquoi tant d'enfants qui sortent de nos écoles, je dirai même modèles, sachant borner tous les petits états de l'Afrique et de l'Asie, sachant même le chiffre de ce que l'on est convenu d'appeler leur population, ne connaissent pas la géographie de notre province? Pourquoi savoir qu'un grand fleuve du nom de Yang-tse-Kiang coule en Chine, quand on ne sait pas où placer notre St-Maurice ou notre Richelieu? Pourquoi savoir que Batavia, Buitenzorg, Sourakarta, Djokjakarta sont des villes de Java, alors que l'on ignore où placer Sherbrooke, St-Hyacinthe, Nicolet ou Rimouski? Certaines institutrices trouveront que j'exagère quand j'affirme que leurs élèves, même les plus avancés, ne savent pas la géographie de leur pays, alors que ces mêmes élèves donnent les bornes du Canada ou de la province de Québec sans manquer un iota, qu'ils nomment quelques villes, quelques rivières du pays et tous les comtés de la province sans reprendre haleine. Malgré cela, je le répète, ces enfants ne connaissent ni leur pays du Canada ni leur province de Québec. Deman-

dez-leur le nom du comté qu'ils habitent, son étendue, ses bornes, sa population, le nombre de paroisses qu'il renferme, les noms des comtés limitrophes, et à peine avez-vous une ou deux bonnes réponses; pour trouver le nom du comté voisin on commencera l'énumération des comtés depuis Bonaventure, Gaspé, Matane etc., jusqu'à ce que l'on arrive à son propre comté, et l'avant-dernier sera le comté voisin, naturellement; quel tour de force! Ces élèves entreront ensuite dans un collège quelconque pour y faire des études classiques, étudieront la géographie encore une fois, subiront pour le baccalauréat des examens de *omni re scibili*, sortiront avec le titre de bachelier ès lettres, ès sciences ou ès-arts, et croiront que les Cantons de l'Est doivent se trouver quelque part dans la Gaspésie ou le golfe du St-Laurent. Ils ignorent la longueur de notre grand et majestueux St-Laurent, la distance entre les principales villes; hésiteront à entreprendre un voyage à Ottawa s'ils n'ont pas au préalable de longues explications avec le chef de gare de leur point de départ au sujet des voies ferrées à parcourir, de leurs correspondances et raccordements. Ai-je eu tort en disant que la géographie du pays n'a été apprise que superficiellement?

Les petits Français de France, et même les grands, apprennent d'abord la géographie de la France jusque dans ses détails, et ce n'est qu'après cela qu'ils étudient les pays étrangers. Pourquoi n'en ferait-on pas autant chez nous et attendre qu'une guerre quelconque nous fournisse l'occasion d'étudier la géographie étrangère.

Si j'ai émis des doutes sur l'existence d'un manuel de géographie faisant bien notre affaire, il ne faudrait pas de là conclure que je condamne au grenier ou à la cave les abrégés ou manuels existants. On aurait tort de le faire, ils contiennent trop de bonnes choses dont il faut savoir tirer parti en attendant qu'un manuel plus complet sur la province de Québec, et moins compliqué pour ce qui regarde les pays étrangers, soit adopté. Si l'on me permettait de faire quelques suggestions à cet effet, voici ce que je considérerais être le type d'un manuel de géographie pour les écoles de notre province.

1° Un chapitre de préliminaires, notions générales, forme de la terre, ses mouvements, ses grandes divisions par continents et par zones, etc. 2° Un deuxième chapitre traitant de l'Amérique en général; 3° le Canada comme dans l'abrégé de M. F.X. Toussaint; 4° la province de Québec qui formerait la partie principale de tout l'ouvrage. Cette partie est bien traitée dans le Cours Supérieur des Frères des Ecoles Chrétiennes, mais ce manuel étant également très complet sur toutes les parties du monde, ne peut pas être à la portée de toutes les bourses. La province étant divisée en comtés, il faudrait tenir compte de cette division tout en groupant, par exemple, les comtés arrosés par la même rivière, apprenant leurs positions respectives, leurs chefs-lieux, principales villes, étendues colonisées et non-colonisées, voies de communications etc. Pour les autres provinces, moins de détails, de même que pour les Etats-Unis et le reste de l'Amérique. Le chapitre de l'Europe ne serait pas très long, tout en faisant connaître plus particulièrement la France et le Royaume-Uni. De l'Asie, l'Afrique et l'Océanie, un résumé succinct.

N'est-ce pas que ce serait une véritable réforme n'ayant en soi rien de dangereux? Et si Monsieur le directeur de *L'Enseignement Primaire* avait le loisir de préparer un manuel de ce genre à peu près, il rendrait un fier service aux enfants de notre province, sans compter qu'il faciliterait beaucoup aux instituteurs et institutrices l'enseignement de la géographie.

J.-E. SIROIS, Ptre.

Rimouski, avril 1903.

Note de «L'Enseignement Primaire.»—M. l'abbé Sirois a signalé fort à propos le principal défaut de l'enseignement de la géographie dans nos écoles. Quant aux manuels, nous déclarons bien sincèrement que nous n'avons ni la compétence ni le loisir d'entreprendre la rédaction d'une géographie élémentaire. Nous nous permettons de dire que la *Nouvelle Géographie* de M. J.-N. Miller renferme plusieurs des qualités signalées par notre distingué collaborateur.

TRIBUNE PEDAGOGIQUE

De l'amour des enfants.

Dans les *Premiers Pas* (supplément de *L'Ecole française*) on a traité naguère de *l'Institutrice et de ses qualités*. Nos lectrices liront le passage suivant avec plaisir et profit :

« L'institutrice doit posséder au suprême degré l'amour des enfants; amour qui la rendra heureuse de se trouver au milieu d'eux, de partager leurs jeux, leurs joies et leurs tristesses. De l'amour de l'enfance naîtra nécessairement cette véritable bonté sans laquelle on ne peut pas plus concevoir une institutrice qu'une mère qui ne posséderait pas cette qualité. La fermeté sans bonté n'obtiendrait de la part des enfants qu'une soumission apparente, une obéissance inspirée par la crainte. Une des plus belles manifestations de la bonté, est l'affabilité; cette espèce de bonne grâce, d'égalité d'humeur, de simplicité qui attire particulièrement les petits et les faibles. Il y a cependant un écueil à éviter; c'est la familiarité, mais jamais une institutrice digne de sa mission, ne tombera dans cet excès.

« La plus haute expression de la bonté, c'est le dévouement. Se dévouer, c'est se donner, se sacrifier, consacrer au bien des autres ses intérêts, sa santé et quelquefois même sa vie. Cependant, il ne faut pas croire que le dévouement consiste en actes héroïques, oh! non, le véritable dévouement consiste tout simplement dans l'oubli continu de soi et dans l'accomplissement parfait des devoirs de chaque jour. Le type du dévouement est sans contredit celui de la mère de famille, c'est celui-là que l'institutrice cherchera à imiter. Ce dévouement la rendra ingénieuse, active, patiente, vigilante, infatigable. Quand le devoir sera agréable, elle le fera avec plaisir, s'il est difficile, elle le fera avec courage, bonne volonté et travaillera ainsi à se vaincre elle-même et à se perfectionner. L'institutrice bonne et maternelle sera affectueuse, douce, patiente, dévouée et bienveillante, ses actes, ses gestes, sa parole, le soin qu'elle apportera dans l'accomplissement de ses fonctions révéleront ces qualités et lui don-

neront le courage d'apporter en classe un front souriant et une humeur égale lors même qu'elle serait sous le coup d'une douleur morale. Ces qualités assureront la discipline de l'école et le succès des moyens éducatifs; car l'affection appelle l'affection, les enfants aiment la maîtresse qui les aime et le lui prouvent par leur obéissance.»

Nécessité de l'éducation physique.

Les éducateurs parlent souvent, de nos jours, de l'éducation physique, et ce n'est pas sans raison. Au dix-septième siècle, on s'occupait déjà de cette importante question pédagogique. Bossuet, tout le premier, parlant des rapports de l'âme et du corps, a dit mieux que personne :

« Pour bien connaître l'homme il faut savoir qu'il est composé de deux parties : l'âme et le corps. On ne se trompe pas quand on dit que le corps est comme l'instrument de l'âme. Et il ne faut pas s'étonner si le corps étant mal disposé, l'âme en fait moins bien ses fonctions. La meilleure main du monde, avec une mauvaise plume écrite mal. Si vous ôtez à un ouvrier ses instruments, son adresse naturelle ou acquise ne lui servira de rien. Il y a pourtant une extrême différence entre les instruments ordinaires et le corps humain. Qu'on brise le pinceau d'un peintre ou le ciseau d'un sculpteur, il ne sent point les coups dont ils ont été frappés : mais l'âme sent tous ceux qui blessent le corps, et au contraire elle a du plaisir quand on lui donne ce qu'il faut pour s'entretenir.

« Le corps n'est donc pas un simple instrument appliqué par le dehors, ni un vaisseau que l'âme gouverne à la manière d'un pilote. Il en serait ainsi si elle n'était simplement qu'intellectuelle; mais parce qu'elle est sensitive, elle est forcée de s'intéresser d'une façon plus particulière à ce qui le touche et de le gouverner, non comme une chose étrangère mais comme une chose naturelle et infiniment unie.

« En un mot, l'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel, et il y a entre les parties une parfaite et nécessaire communication. »

De la culture de l'imagination.

Notre confrère de *L'Ecole et la famille*, au cours d'un excellent article, a dit ce qui suit au sujet de l'imagination :

« L'imagination est l'une des plus précieuses facultés de l'homme; c'est elle qui embellit la vie et qui nous permet d'en envisager le but suprême. Mais elle a besoin d'être disciplinée et réglée; on l'a appelée, comme on sait, « la folle du logis ». Et cependant l'éducation ne doit négliger aucun des dons du Créateur. La curiosité naturelle de l'enfant ne s'exerce pas seulement dans le domaine du monde physique, elle porte aussi sur nos destinées morales et religieuses et sur tout ce qui tient à nos sentiments les plus intimes et les plus chers. Sous ce rapport, la curiosité a besoin d'être satisfaite et l'imagination elle-même doit pouvoir se donner carrière. Quel est l'enfant qui ne s'est pas vu enflammé au récit ou à la lecture des grands exemples et qui ne s'est pas vu lui-même accomplissant de grandes actions? Tous les enfants ne sont pas destinés à devenir des héros, mais c'est en inspirant à chacun d'eux le désir de le devenir qu'on en prépare quelques-uns.

« Rien n'est plus propre à frapper l'imagination des enfants que les récits des grands faits, et en particulier ceux de la Bible. Ajoutons-y quelques belles poésies, des contes moraux et bien écrits et nous aurons donné satisfaction aux besoins les plus légitimes de l'esprit, le besoin de savoir et celui de s'élever un peu au-dessus des choses purement terrestres. »

Le mouvement scolaire à l'étranger

FRANCE

Dans un temps où l'école confessionnelle est attaquée avec rage, il est bon de citer ici ce que M. Emile Faguet, de l'Académie française, pense des théories de la pédagogie officielle manifestement émancipée de la vieille morale et de la religion catholique, en France, notamment depuis 1880.

Lisons avec soin cette censure aussi pénétrante que judicieuse :

« Un de nos plus sûrs et consciencieux confrères a fait récemment à l'École de Sèvres un voyage d'exploration très intéressant d'où il a rapporté des documents infiniment précieux.

On sait que l'École de Sèvres est la pépinière des professeurs de lycées de filles de la République française. On en sort *agrégée*. On en sort pour aller donner aux jeunes Françaises l'instruction d'abord et surtout l'éducation intellectuelle et morale. C'est un grand séminaire laïque.

Or, notre confrère, après quelques entretiens fort graves et fort curieux, soit avec la très respectable directrice de cette École, soit avec quelques élèves, s'est fait montrer, en bon inspecteur général qu'il était par délégation de lui-même, quelques travaux des élèves les plus remarquables. Il a attaché surtout ses regards curieux sur une étude due à la plume de « la meilleure élève, » lui a-t-on dit, de toute l'École; et il en cite, avec admiration, quelques morceaux de choix.

Ce travail est, en effet, très intéressant. Il a pour sujet *le respect*; et certainement c'est un beau sujet, soit de morale, soit de pédagogie. Il est probable qu'une des vertus sociales qu'un professeur de lycée de filles aura particulièrement à développer, sinon à introduire, dans l'âme de ses jeunes élèves, c'est précisément le respect.

Or, voici comment la jeune Sévrienne, professeur demain « à la rentrée des classes », entend cette vertu du respect. Voici les passages essentiels de sa remarquable composition cités par notre confrère :

Lorsque l'âme est en proie au respect, « au lieu de chercher à se relever, l'âme reconnaît son impuissance, désespère d'elle-même, se plaît à détruire ses dernières illusions. Au lieu de se redresser dans un grand effort, dans une tension de la volonté, elle s'abandonne et se courbe devant une grandeur qui n'est pas en elle et qu'elle n'espère même pas atteindre : « Il y a plus de faiblesse que de raison à s'humilier », dit Vauvenargues. « Le respect paralyse... »

*

**

Je suis bien un peu étonné de ce petit raisonnement. Le respect étant surtout une forme de l'admiration, je ne vois pas trop en quoi il pourrait paralyser une âme et la pousser à désespérer d'elle-même. On veut, assez naturellement, se modeler sur ce qu'on admire et, sans prétendre l'atteindre, se rapprocher de lui autant qu'il est possible et il n'y a là cause ni occasion d'aucune paralysie ni même d'aucune hémiplégie. Il est à remarquer que le livre le plus rempli de respect et même « d'humilité » qui soit au monde est précisément intitulé *l'Imitation de Jésus-Christ*, et cela veut dire peut-être que le profond respect non seulement ne paralyse point, mais pousse à *imiter* la perfection même et à se la donner comme but. Voilà un respect qui n'est pas débilitant au moins. Voilà un respect *absolu* qui ne se tourne qu'à imiter l'absolu. Je vois peu de paralysie dans cette affaire.

Le petit couplet de la jeune Sévrienne, s'il a un sens, et il en a un, signifie, ce me semble, que l'âme, pour conserver sa force, ne doit respecter et admirer qu'elle-même. Le tort du respect, c'est que, par lui, « l'âme se courbe devant une grandeur qui n'est pas en elle ». Voilà le grand tort, voilà le crime du respect. L'âme, pense évidemment la jeune Sévrienne, ne doit se courber que devant ses propres grandeurs, et n'admirer absolument qu'elle-même. Voilà le fond de la doctrine. A la bonne heure ! Il y a peut-être un peu de péché d'orgueil dans cette affaire. Reste à savoir si l'orgueil est une force. J'en doute un peu. Même dans les âmes supérieures, j'ai toujours cru que l'orgueil est surtout une sottise. Cette Sévrienne me paraît avoir trop peu de confiance dans les facultés modérées et sages de l'âme et trop de confiance dans les facultés un peu hasardeuses et dangereuses.

Mais ceci est de la théorie. Passons aux exemples, c'est-à-dire à la pratique et aux choses vues dans la réalité historique. C'est ici qu'on ne pourra pas reprocher à la jeune Sévrienne le vague ou l'imprécision. Méfaits du respect à travers l'histoire : « C'est le respect qui a maintenu les abus, perpétué la routine. Tant que la société laïque a obéi aveuglément à l'Église—nous y voilà ; et ce n'est point pour autre chose que la jeune Sévrienne se défie du respect en général ; c'est que le respect est essentiellement clérical : le cléricalisme voilà l'ennemi et tout ce qui a quelque parenté, même apparente, avec le cléricalisme est chose éminemment suspecte—tant que la société laïque a obéi aveuglément à l'Église, elle a subi le joug et son humilité justifiait en quelque sorte les inquisitions et le fanatisme du clergé. Tant que le peuple a respecté la monarchie, il a été privé de ses droits naturels et son silence autorisait le despotisme des gouvernants. Tant que le paysan s'est incliné devant le seigneur, il n'a pas eu conscience de sa propre dignité et l'hommage qu'il prêtait légitimait la tyrannie.—Tant que l'ouvrier n'a pas osé discuter l'autorité du patron, il a été exploité sans scrupule et sa propre faiblesse rendait licite l'oppression de ses maîtres—elle veut dire la tyrannie de ses maîtres.—Du jour, au contraire, où l'autorité *sous toutes ses formes*, Église, gouvernement, autocratie, capital, est devenue l'objet de critique et de discussion, du jour où l'on ne s'est plus incliné en silence et où le respect a fléchi, la Liberté est née ! »

*
*
*

Nous connaissons enfin clairement le crime du respect. Le crime du respect, c'est d'avoir peut-être créé, en tout cas soutenu et légitimé le patronat, la noblesse, la monarchie et l'Église : l'Église, la monarchie, la noblesse, le patronat, toutes choses horribles à considérer et même à nommer. La mort du respect, c'est la naissance de la liberté. Crier : « A bas le respect ! » peut sembler étrange ; mais quand on songera que crier : « A bas le respect ! » c'est crier : « A bas le patronat ! à bas la monarchie ! à bas la noblesse ! à bas l'Église ! à bas la calotte ! Hou ! hou ! » on conviendra tout de suite que le respect n'est pas du tout respectable. Cette petite Sévrienne a de la clarté dans l'esprit.

On me dira peut-être qu'être antireligieux, antimonarchiste, antiaristocrate et socialiste à l'École de Sèvres est une chose naturelle et même obligatoire, autant que laïque, et que de là à s'apercevoir qu'il faut ruiner le respect cause de tous les maux passés et obstacle à tout l'avenir, c'est tout simplement d'une assez bonne logique : que le premier et le dernier mot de l'esprit révolutionnaire c'est évidemment : « Surtout, ne respectez rien ! » et qu'il n'y a rien de plus consistant et de plus cohérent que l'esprit de la jeune Sévrienne dont nous sommes en train d'admirer les œuvres.

Je reconnais tout cela et que la jeune Sévrienne dont nous avons l'honneur de nous occuper est un vase de Sèvres très réussi, *vas electionis*.

Seulement, voici. La première leçon de morale civile, civique, ou tout ce que vous voudrez, que l'irrespectueuse Sévrienne fera, à la rentrée, à ses petites élèves sera évidemment celle-ci : « Mes enfants, ne respectez ni le patronat, ni la monarchie, ni la noblesse, ni l'Église. Au fait, ne respectez rien, parce que sitôt que l'on se met à respecter quelque chose, le pli se prend. C'est le respect lui-même qui est un mauvais penchant, une maladie de l'âme, quelque chose comme une paralysie intellectuelle. Le respect paralyse. Vous ne voulez pas être paralytiques, n'est-ce pas?... »

Sur quoi il se trouvera certainement une petite fille, naïve ou rusée, plutôt naïve, pour demander immédiatement : « Et nos parents ? »

La jeune Sévrienne réfléchira ; puis, lentement :

— « Mon Dieu, vos parents, quand j'y songe, vous ferez bien de ne pas trop les respecter non plus, parce que, si l'humanité avait respecté les parents, depuis qu'elle existe, il ne se serait fait aucun progrès et la liberté ne serait pas née. Comme je l'ai dit dans un travail très remarqué naguère, « c'est le respect qui a perpétué la routine ».

— Fort bien, répondra la petite fille, mais... vous-même ?

— Quoi donc ? Moi-même ?

— Oui ! vous-même. Faut-il vous respecter ?

— Mon enfant, je ne recule point devant les conséquences désagréables de mes doctrines. Il est certain..., oui, il est certain qu'il ne faut pas trop me respecter. Il faut me respecter un peu plus que vos parents, parce que je représente la Liberté, le Progrès et l'Avenir ; mais, il faut que je le confesse, il y aurait danger, à me respecter *aveuglément*. Respectez-moi avec critique. Discutez-moi. Discutez ce que je vous enseigne. Faites naître en vous la liberté. Je ne crois pas avoir jamais pensé, dit ou écrit choses plus nobles que celles que je viens précisément d'exprimer.

— Parfait ! reprendra la petite logicienne. Vous pouvez être sûre, mademoiselle, que nous ne vous respecterons pas plus qu'il ne faut. Mais le gouvernement, mademoiselle, M. le Préfet, M. le Ministre de l'Instruction publique, M. Combes, M. Loubet, M. Jaurès, est-il permis de ne pas les respecter ?

— Mademoiselle, ça n'a pas de nom ! Vous êtes une impertinente, un mauvais esprit.

— Mais, cependant...

— Silence ! Je vous rappelle au respect ! »

(*Le Gaulois*)

EMILE FAGUET,
de l'Académie française.



DOCUMENTS SCOLAIRES

Rapport des écoles normales

ECOLE NORMALE LAVAL

Chemin de Sainte-Foy, Québec, 15 novembre 1904.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur l'état et les opérations de l'École normale Laval durant l'année 1903-04.

Nous avons donné l'instruction à 375 élèves répartis comme suit: 78 élèves-maîtresses; 154 filles fréquentant l'école annexe; 50 élèves-maitres; 93 garçons fréquentant l'école annexe.

74 élèves-maîtresses ont obtenu un brevet de capacité: 43 pour école modèle; 31 pour école élémentaire. 42 élèves-maitres ont obtenu un brevet de capacité: 7 pour académie, 23 pour école modèle; 12 pour école élémentaire.

Un bachelier ès-lettres a obtenu un brevet pour école modèle, en vertu de l'article 80 des règlements du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Rien n'est plus semblable que deux années scolaires consécutives. Les mêmes dates ramènent leur part d'ennuis et de joies, comme elles imposent le même travail. Les élèves se remplacent, mais la communauté reste sensiblement la même, et les obligations du personnel préposé à sa garde tournent dans un cercle éducationnel, toujours le même, déterminé par la nature de l'école et la fin qu'elle doit atteindre. Vie bien monotone dira quelqu'un. Pardon, rien de plus varié. Le décor se modifie de jour en jour, comme l'éclat des fleurs se nuance d'avril à septembre. Il est très intéressant de voir ces jeunes âmes se transfigurer peu à peu, sous l'action incessante d'une méthode et d'un enseignement s'inspirant des principes immuables qui régissent le développement de nos facultés. Travail plus attachant que celui qui, d'un bloc informe, fit jaillir le Moïse de Michel-Ange, d'une toile inerte, la *Transfiguration* de Raphaël. L'effort éducateur s'exerce sur des intelligences et des cœurs, sur des âmes qui comprennent et qui sentent. Il tend moins à les *bonder* qu'à les *former* et à les *élever*. Les connaissances sont acquises plutôt que reçues, et cette acquisition est surtout précieuse comme développement et éducation des facultés, de la même manière qu'un exercice modéré développe la force musculaire. Tout en étant une nourriture, les leçons du maître doivent, à l'instar d'un apéritif, perfectionner et augmenter notre désir de connaître, notre capacité religieuse, intellectuelle et morale.

La quantité importe relativement peu. Les programmes surchargés et suivis avec plus de zèle que de discernement en vue d'examens, où la mémoire prime l'intelligence, ont fait un tort immense aux écoles de la France, si l'on en croit les auteurs les plus dignes de foi. Ils ont eu pour résultat le gavage intellectuel (Miles). C'est ce qu'on assimile qui nourrit, et non ce que l'on absorbe.

La qualité des matières d'enseignement varie d'après les pays et les races. Quand la classe enseignante est à la hauteur de sa mission, les sociétés n'ont pas plus à se plaindre de cette éducation à bases diverses que les individus, de l'alimentation indigène qui varie pourtant d'une latitude à l'autre. On pourra discuter en théorie sur le mérite intrinsèque des divers plans d'études, mais il faudra admettre que toute nation civilisée, si elle est vraiment chrétienne, possède un bon nombre d'hommes, formés chez elle, qui lui font honneur.

L'œuvre essentielle de tout enseignement, c'est l'assimilation, *par l'élève*, de connaissances diverses qui développent ses facultés, surtout celles qui le font homme : l'intelligence et la volonté. Cette assimilation requiert du temps et de la patience. Le maître en aurait fini plus tôt, s'il confiait à la mémoire de l'élève des idées toutes faites, et ce dernier rendrait facilement compte de ses connaissances par la forme antique : « Mon maître l'a dit, *Magister dixit*, » mais il ne serait pas un homme. Il serait dans l'ordre intellectuel et moral, ce que l'enfant deviendrait dans l'ordre physique si, abandonnant les sentiers battus, des parents se promenaient tenant leurs enfants bien enlacés dans leurs bras, pour leur apprendre à marcher. Ces derniers verraient à *bref délai* beaucoup de choses, seraient-ils mieux préparés à la vie ? Ce travail d'assimilation ne se constate guère aux examens. On le reconnaît pour l'instituteur, dans l'exercice de sa profession, par la formation qu'il donne à ses élèves, comme on juge de la bonté d'un médecin par ses succès auprès des malades. Les enfants formés à l'école primaire sont-ils en général ce qu'ils doivent être ? Voilà la pierre de touche à la portée du public en général ; dans l'affirmative, le maître sait son métier, dans le cas contraire, quelque chose lui manque. Mais le fin dégustateur n'est pas nécessairement un bon cuisinier. On pourra bien, sans études particulières, constater que les élèves sortis des écoles primaires ne savent pas suffisamment compter, ou ne parlent pas suffisamment l'anglais, etc. ; mais on ignorera comment remédier à ce défaut. C'est aux hommes du métier qu'on doit recourir. De là, l'affaire capitale de l'éducation dépend du choix judicieux des maîtres d'école, des directeurs et des professeurs des écoles normales, des membres de tout bureau qui octroie des brevets. Le public doit avoir en tous ces personnages une confiance proportionnée aux succès qu'obtiennent les porteurs de brevets, *non dans les examens*, mais *dans les écoles primaires*. « *A fructibus eorum cognoscetis eos*. » Si la tenue des écoles primaires dirigées par les anciens élèves de telle maison de formation est en général défectueuse, et qu'en dépit d'avertissements convenables, *basés sur des faits précis*, elle ne devient pas meilleure, qu'on s'adresse à des hommes du métier pour régler la situation, comme on confie à un avocat le soin de discuter une question de loi. Telle est, à mon humble avis, la procédure à suivre pour contrôler sûrement l'instruction publique.

Je tiens à remercier le gouvernement pour la construction d'un jeu de paume. C'était une amélioration vivement désirée et elle est grandement utilisée. L'exercice est nécessaire à l'étudiant ; le cerveau profite du travail des mains et des pieds. Aussi notre reconnaissance est assurée à nos généreux bienfaiteurs.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

THS-G. ROULEAU, *ptre*,

Principal.

ECOLE NORMALE JACQUES-CARTIER

Montréal, 26 novembre 1904.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'École normale Jacques-Cartier pour l'année scolaire 1903-1904.

Vous possédez presque tous les renseignements donnés ici, sur l'École normale Jacques-Cartier, dans l'annuaire de l'année dernière. Je publie un annuaire depuis trois ans : c'est le meilleur complément qui puisse être apporté à mon rapport.

Admissions et diplômes chez les élèves-maitres

Dans le département des élèves-maitres, le nombre des admissions s'est élevé à 95 (54 anciens élèves et 41 nouveaux). Mais 14 élèves ont quitté pendant l'année scolaire, presque tous parce qu'ils étaient insuffisamment préparés ou sans vocation pour devenir instituteurs.

A la fin de l'année, il y avait 20 élèves dans le cours académique; 19, dans le cours modèle; 17, dans le cours élémentaire, et 25, dans la classe préparatoire: en tout 81 élèves.

Parmi les 56 élèves-maitres des trois premiers cours, 47 ont obtenu un brevet de capacité; 17, pour école académique; 14, pour école modèle, et 15, pour école élémentaire. Ce qui fait 84% qui ont réussi, et 16% qui n'ont pas réussi à l'examen final.

Cet examen final ne peut être subi que sur le côté purement scientifique; dans l'octroi ou le refus des diplômes, nous avons de plus tenu compte des aptitudes professionnelles, manifestées à l'école annexe d'application durant l'année.

Il faut vous faire remarquer que, parmi ces 47 diplômés, 6 n'ont pas réussi à obtenir un diplôme correspondant au cours qu'ils avaient suivi; un élève du cours académique n'a eu qu'un diplôme modèle, et 5 du cours modèle n'ont eu qu'un diplôme élémentaire. Ce qui ramène à 73% la moyenne des élèves-maitres, ayant pleinement réussi.

Admissions et diplômes chez les élèves-maitresses

Dans le département des élèves-maitresses, le nombre des admissions a été de 63 (9 anciennes élèves et 54 nouvelles). Mais 9 élèves ont quitté pendant l'année scolaire, pour les raisons signalées tout à l'heure.

A la fin de l'année, il y avait une élève dans le cours académique; 17 dans le cours modèle, et 38 dans le cours élémentaire; en tout 54 élèves.

Parmi ces 54 élèves-maitresses, 37 ont obtenu un brevet de capacité: 1 pour école académique; 8 pour école modèle, et 28 pour école élémentaire. Ce qui fait 68.5% qui ont eu un diplôme et 31.5% qui n'en ont pas eu.

Comme au département des élèves-maitres, 5 élèves-maitresses du cours modèle n'ont eu qu'un diplôme élémentaire. Ce qui ramène à 59.2% la moyenne des élèves-maitresses ayant pleinement réussi.

Choix des élèves

Pour être admis à une école normale, tout élève doit subir un examen sur les matières du programme des écoles élémentaires (art. 73 des Règlements).

Au département des élèves-institutrices, 54 nouvelles élèves ont été acceptées, mais le nombre des demandes d'admission s'est élevé à 75; 21 élèves, c'est-à-dire 28%, ont donc été refusées dès le commencement de l'année.

Au département des élèves-maitres, le nombre des demandes d'admission a été de 47; 6 élèves ont été refusés; de tous les autres, 8 seulement sont entrés dans le cours normal, et 53 ont été obligés de passer par notre classe préparatoire.

Les 17 élèves de la classe préparatoire de l'année 1902-1903 qui ont été promus dans le cours du brevet élémentaire ont dû conserver au moins 50% sur les notes trimestrielles.

De plus, dans le cours de l'année scolaire, un nouveau triage se fait encore, puisqu'on ne peut pas connaître parfaitement un élève par un seul examen, et cette année, 15 élèves du cours régulier, 6 chez les garçons et 9 chez les filles, ont été obligés de nous quitter.

Cependant, Monsieur le Surintendant, parmi tous ces choisis, les deux-tiers seulement ont été pleinement heureux à l'examen final. Ce résultat, pour moi, est tout de même satisfaisant.

Engagement de nos élèves

Je disais dans mon rapport de l'année dernière que l'importance d'une formation professionnelle, pour les instituteurs ou les institutrices, n'était pas encore bien comprise.

Cependant, Monsieur le Surintendant, je suis heureux de vous informer que, grâce sans doute au bon renom de l'École normale Jacques-Cartier, 11 de nos garçons de l'année dernière ont réussi à se trouver de l'emploi dans l'enseignement. Malheureusement, 10 autres ont cherché en vain un engagement comme instituteurs.

Les filles se sont placées facilement: 24 diplômées en juin dernier sont maintenant des maitresses d'école.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

NAZ. DUBOIS, ptre,
Principal.

**Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires
de l'enseignement primaire**

Session du mois de décembre 1904

(Séance du 28 décembre 1904).

Présents: le Surintendant de l'Instruction publique, président; M. John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques de Québec; MM. H.-M. Cockfield, B.A., et M.-C. Hopkins, B.A., de la cité de Montréal, délégués de l'Association provinciale des instituteurs protestants et M. J.-N. Per-

rault, de la cité de Montréal, délégué de la Conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Le procès-verbal de la dernière séance de la commission administrative tenue à Québec, le 3 décembre 1903, est lu et adopté.

Le rapport suivant, sur les recettes et les dépenses du fonds de pension, pour l'année scolaire expirée le 30 juin 1904, est lu par le secrétaire de la commission administrative, savoir:

Les recettes ont été de	\$44,332.30
Et les dépenses de	42,393.28

Laissant une balance de	1,939.02
Cette balance ajoutée aux surplus des années dernières, lesquels sont de	4,886.87

Forme un montant de \$6,825.89 appartenant au revenu, déposé au département du Trésorier de la province, pouvant servir au paiement des pensions en cas de déficit dans les années à venir.

Le capital du fonds de pension était, le 1er juillet 1903, de ..	\$188,260.26
Il a été ajouté, cette année, au capital	566.11

Formant un total de \$188,826.37 déposé entre les mains du Trésorier de la province, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année. Ce capital ne peut être employé au paiement des pensions.

Soumis un état de compte du Trésorier de la province, en date du 19 décembre courant, où il est constaté que la somme de \$6,825.89, excédent du revenu sur la dépense et celle de \$188,826.37, appartenant au capital, sont au crédit du fonds de pension, dans le trésor de la province.

Le secrétaire de la commission administrative soumet le rapport suivant, contenant les noms des personnes qui ont cessé d'être pensionnaires depuis le dernier rapport, leur âge et le montant de pension que chacune d'elles recevait, savoir:

1° Celles qui ont repris l'enseignement en 1904:

P.-B. Desmarteau	âgé de 61 ans, pension	\$43.20
Christine Desjardins	52 " "	41.68
Mme Paul Delaney	45 " "	21.75
Caroline Faucher	42 " "	45.46

Total \$152.09

2° Celles tenues de produire annuellement un certificat de médecin et qui ne l'ont pas produit:

Cléopée Otis	52 ans, pension	\$19.08
J. Odile Simoneau	53 " "	59.66
Mme Eugène Lauzon	48 " "	44.85
Euphrasie Allaire	46 " "	61.68

Total \$185.27

Pensionnaires décédés depuis le 1er décembre 1903, date du dernier rapport :

Sophie Dubois	86 ans, pension	\$115.86
Jérémie Sauvé	81 " "	116.22
Ambroise Tetrault	80 " "	326.00
Patrick Frawley	79 " "	97.46
Vve Louis Ethier	70 " "	60.53
Hobart Butler	74 " "	420.00
Mathilde Plouffe	73 " "	64.58
Mme F.-X. Guernon	73 " "	9.44
Marie-N. Lefebvre	70 " "	61.46
Vve Louis Lacroix	69 " "	94.16
Philomène Berthiaume	63 " "	55.84
Anastasie Beaudoin	63 " "	38.56
Callista Burnham	63 " "	44.00
M.-Lse Decousse	60 " "	42.80
Janet Harper	55 " "	36.16
Delphine Croteau	55 " "	19.84
Adèle Thiffault	51 " "	25.88
Vve Gédéon Desmarais	46 " "	20.03
Joséphine Montambault	46 " "	72.16
Elizabeth Gordon	42 " "	98.44

Total \$1,819.42

La commission fait l'examen des certificats de médecin produits en 1904 et, après avoir consulté les rapports des inspecteurs d'écoles concernant les pensionnaires, elle autorise le paiement des pensions pour les deux semestres de l'année scolaire courante, aux pensionnaires âgés de 56 ans et plus et à ceux et à celles n'ayant pas encore atteint cet âge, qui ont produit de nouveaux certificats de médecin cette année.

Le Surintendant de l'Instruction publique soumet à la commission administrative les certificats de médecins et autres documents qu'il a reçus depuis la dernière session à l'appui d'anciennes demandes de pension suspendues ou rejetées dans les sessions précédentes de la commission administrative.

Après avoir délibéré sur ces demandes, la commission administrative règle et ordonne ce qui suit :

1° Mary E. Lloyd, ci-devant de Québec, pensionnaire âgée de trente-six ans, demeurant depuis plus d'un an, chez un de ses parents, à Kamloops, dans les Territoires du Nord-Ouest, a produit le certificat d'un médecin de Kamloops. Ce certificat est trouvé suffisant et la pension de Mlle Lloyd est continuée pour l'année courante.

2° Catherine Harper demande le remboursement des retenues que sa sœur Mary Harper a versées au fonds de pension pour ses années d'enseignement antérieures à 1880, qui s'élèvent à la somme de \$136.80. Mary Harper est décédée le 23 mai 1903, et sept mois de pension ont été payés à ses héritiers, à compter du 1er décembre 1902, date à laquelle elle a quitté l'enseignement pour cause de maladie.

La commission est d'avis que les héritiers de Mlle Harper ont reçu tout ce qu'ils avaient droit d'avoir et qu'il n'y a pas lieu de leur rembourser les retenues des années antérieures à 1880.

3° Philomène Amyot, après avoir été pensionnaire pendant deux ans, a repris l'enseignement et elle s'y est livrée pendant trois ans. Elle a demandé de nouveau sa pension en 1902, mais elle n'avait que 19 ans d'enseignement et sa demande fut rejetée, vu les dispositions de la nouvelle loi qui exigent au moins 20 ans d'enseignement. Elle a repris l'enseignement, à Lochaber, en 1903-04, dans le but de compléter ses 20 ans, puis elle a fait une nouvelle demande de pension qui lui est présentement accordée.

4° Mlle Rachel Hébert, après avoir été pensionnaire de 1893 à 1898, a repris l'enseignement auquel elle s'est livrée jusqu'à 1902, date à laquelle elle a obtenu une nouvelle pension. Puis elle a enseigné pendant encore une année et elle a fait une nouvelle demande de pension. Celle-ci est faite d'une manière irrégulière. Elle est cependant accordée vu que Mlle Hébert a enseigné pendant plus de 20 ans.

5° Mme Wm Lemay a produit en 1902, une demande de pension que la commission a rejetée, en autorisant Mme Lemay à produire de nouvelles preuves pour établir qu'elle est incapable de se livrer à l'enseignement. Cette dame a produit, en 1903, un nouveau certificat de médecin qui, par erreur, n'a pas été soumis à la commission administrative du fonds de pension. Elle en a produit un autre en 1904. Après avoir fait l'examen de ces certificats, la commission accorde une pension à Mme Lemay, à compter du 1er juillet 1902.

6° Margaret B. Frew, âgée de 56 ans, institutrice non brevetée, a tenu une école indépendante pendant 20 ans dans la cité de Québec. Elle demande l'autorisation de verser au fonds de pension la retenue sur son traitement pour ces 20 ans d'enseignement. Sa demande est rejetée.

7° Mme Vve Moïse Richer, âgée de 60 ans, a fait, en 1903, une demande de pension qui ne lui a pas été accordée. Elle n'avait pas enseigné pendant 20 ans. Elle demande le remboursement des retenues qu'elle a versées au fonds de pension. Cette demande lui est accordée.

8° Joseph Manseau, après avoir obtenu une pension en 1903, a repris l'enseignement auquel il s'est livré du 11 janvier au 30 juin 1904. Il a fait une nouvelle demande de pension qui lui est accordée.

9° Fanny Globensky, âgée de 35 ans, pensionnaire depuis 1898, a négligé l'année dernière de produire un certificat de médecin et sa pension a été en conséquence retranchée. Il appert que le médecin avait omis d'envoyer le certificat après avoir promis à Mlle Globensky de l'adresser au surintendant de l'Instruction publique. Elle a produit un nouveau certificat cette année et la pension lui a été de nouveau accordée, à compter du 1er juillet 1903.

10° P. B. Desmarteaux, instituteur pensionnaire, a repris l'enseignement sous contrôle au mois de septembre 1903, sans en avertir le surintendant de l'Instruction publique et la pension du second semestre de 1903 lui a été payée. Cependant celle du semestre suivant lui a été retenue, M. le surintendant ayant eu connaissance que M. Desmarteaux avait repris l'enseignement. Il réclame le paiement de sa pension vu, dit-il, qu'il était secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire et qu'il a été obligé de remplacer une institutrice qui avait manqué à son engagement. La réclamation de M. Desmarteaux n'est pas accordée, sa pension est retranchée et le montant qu'il a reçu pour le second semestre de 1903, pendant lequel il a enseigné, sera déduit de la pension qu'il recevra à l'avenir lorsqu'il aura cessé d'enseigner.

11° La pension de Mme Albert Beck, retranchée en 1903, est de nouveau ac-

cordée, vu les certificats de médecin qu'elle a produits et le rapport favorable de l'inspecteur d'écoles dans le district duquel elle se trouve.

12° Mme Isidore Légaré, pensionnaire de 1895 à 1898, a repris l'enseignement en 1899. Une nouvelle demande de pension qu'elle fit en 1901 fut rejetée, vu qu'elle n'avait enseigné que pendant 14 ans en tout. La commission lui accorda le remboursement des retenues qu'elle a versées au fonds de pension depuis sa reprise de l'enseignement. Elle accepta ce remboursement et se livra de nouveau à l'enseignement. Elle demande maintenant le remboursement de toutes les retenues qu'elle a versées au fonds de pension. La commission décide que Mme Légaré ayant obtenu en 1895 une pension basée sur les retenues qu'elle avait alors versées au fonds de pension, ne peut plus demander le remboursement de ces retenues, elle lui accorde la remise de celle qui a été faite sur son traitement pour sa dernière année d'enseignement en 1902-03.

13° La demande de pension de Mme Léa Cormier, épouse de Edouard Provencher, soumise par M. John Ahern, est rejetée sur division, Mme Provencher n'ayant enseigné que pendant deux ans dans les dernières cinq années.

14° M. Ahern soumet la demande de pension de Marie Louise Turgeon qui n'a pas enseigné sous contrôle dans les dernières cinq années et n'a enseigné que pendant trois ans sous contrôle depuis 1880. Cette demande est rejetée.

15° La lettre de M. Célestin Bouchard, en date du 14 novembre dernier, se rapportant à la demi-pension de la veuve d'un fonctionnaire qui a contracté un second mariage, après avoir payé la retenue sur son traitement pendant un grand nombre d'années, durant la vie de sa première femme, étant soumise, la commission décide, conformément à l'article 507 de la loi de l'Instruction publique, que la veuve, dans ce cas, n'a pas le droit de réclamer une pension, si son mariage n'a pas été contracté au moins six ans avant que son mari ait cessé d'agir comme fonctionnaire de l'enseignement primaire.

La commission fait l'examen de nouvelles demandes de pension, des certificats de médecins et autres documents se rapportant à ces demandes et elle règle et ordonne ce qui suit :

1° La pension est accordée aux pensionnaires âgés de plus de 56 ans dont les noms suivent :

Vve Frs Beaulé, Francis D. Daly, M. Edwidge Turcotte, M. David M. Gilmour, Marie Lemire, M. R. Cordélie Goulet, Vitaline Allen, T. M. Reynolds, Philomène Lavoie, Vve Maxime Lecavalier. Quant à cette dernière, elle devra prouver qu'elle a enseigné pendant au moins quatre ans dans les cinq dernières années.

2° Les héritiers légaux de James McGregor et ceux de Mme George Desormeaux recevront la pension pour le semestre pendant lequel chacun d'eux est décédé.

3° La pension est accordée aux personnes suivantes qui ont au moins vingt ans d'enseignement et qui ont établi, d'une manière satisfaisante, qu'elles sont dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie :

J.-Bte Bonin, Vve J.-Jules de Blois, Ricardo de la Cueva, Napoléon Gélinas, Mathilde Boucher, Mme J.-B. Brabant, Frédéric Viens, Victor Milot, Théophile Beaulieu, Marie-Anne Rousseau, M.-Rébecca Blouin, Azilda Giroux, Philomène Coté, Sophie Landry, M.-Elizabeth Filiatrault, Christian Traquair.

4° Les personnes dont les noms suivent devront subir l'examen des médecins que le surintendant leur indiquera, et si les rapports de ces médecins leur sont favorables, leurs pensions seront payées :

E. Sévérine Geoffroy, M.-Hortense Bélanger, Eméry Dufresne, Délima Comeau.

5° La pension est accordée aux personnes suivantes, pourvu qu'elles établissent qu'elles ont au moins vingt ans d'enseignement :

Georgina Caron, Joséphine Houde, Philomène Amyot et Amanda Frégeau. Celle-ci devra de plus être visitée par un médecin que le surintendant lui indiquera.

6° La demande de pension de Mme Napoléon Despins est rejetée.

Séance du 29 décembre 1904.

Présents: Les mêmes.

La commission fait l'examen des demandes de remboursement des retenues et des certificats de médecins produits à l'appui de ces demandes et celles-ci sont accordées aux personnes dont les noms suivent, qui ont enseigné pendant dix ans et plus :

Mme Alfred Morissette, Mme Napoléon Mailhot, Georgiana Saint-Cyr, Agnès Brassard, Virginie Binet, O.-E.-Anna Roberge, Florence-Amanda Desrochers, Hermine Lasonde, Mme Calixte Guertin, Edouardina Plais et Marie Zoé Delaney.

Les demandes de remboursement de retenues faites par les personnes suivantes sont rejetées :

Mme Alice Morrison, M. Aristide Richard, Mme Félix Turcotte, Mme Joséphine Lahaye.

La commission est d'avis que ces personnes ne sont pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie.

Les demoiselles Marie Héroux, Octavie Pothier et Céline Paradis seront visitées par un médecin que le surintendant leur indiquera, et si le rapport de ce médecin leur est favorable, le remboursement de leurs retenues leur sera payé.

Le Surintendant est autorisé à prendre l'avis des officiers en loi de la Couronne, sur le droit que peuvent avoir au remboursement de leurs retenues, les fonctionnaires qui n'ont pas enseigné pendant les cinq dernières années précédant la date de leur demande de remboursement, ou pendant au moins quatre ans dans ces cinq années.

Le cas de Caroline Lecomte, qui a quitté l'enseignement en 1900 et qui a demandé la remise de ses retenues, sera réglé d'après l'avis des officiers en loi.

La demande de pension de Mary Elizabeth Millar n'étant pas accordée vu que Mlle Millar n'a enseigné que pendant treize ans, le surintendant est autorisé à lui remettre les retenues qu'elle a versées au fonds de pension.

Résolu :

Que les membres de la commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire ont eu le regret d'apprendre le décès de M. U.-E. Archambault, secrétaire-trésorier des commissaires d'écoles catholiques et inspecteur des écoles de la cité de Montréal, lequel fut pendant longtemps le représentant dans cette commission des instituteurs catholiques de Montréal.

Les membres de la commission administrative prennent part au deuil de la famille de M. U.-E. Archambault et lui offrent leurs compliments de condoléance.

Résolu :

Que la somme de deux cent cinquante piastres soit accordée à M. Couillard, pour ses services comme secrétaire de la commission administrative pendant l'année scolaire courante.

La commission s'ajourne.

F.-X. COUILLARD,
Secrétaire.

Sommaire des statistiques des écoles de la province

(1903-1904) (1)

ÉCOLES CATHOLIQUES

Total des écoles *élémentaires* sous contrôle: 4,510—une augmentation de 65 sur l'année précédente.

Total des écoles *élémentaires indépendantes*: 53—une augmentation de 6 sur l'année précédente.

Total des écoles *modèles* sous contrôle: 394—une augmentation de 27 sur l'année précédente.

Total des écoles *modèles indépendantes*: 134—une diminution de 10 sur l'année précédente.

Total des *académies* sous contrôle: 46—une augmentation de 2 sur l'année précédente.

Total d'*académies indépendantes*: 103—une diminution de 2 sur l'année précédente.

Résumé: total des écoles *élémentaires*: 4,563; écoles *modèles*: 528; *académies*: 149. Grand total des écoles catholiques: 5,240.

Elèves des écoles catholiques: *élémentaires*: 178,668—une augmentation de 1282 sur l'année précédente; *modèles*: 81,095—une augmentation de 2,922; *académies*: 32,496—une diminution de 1,055.

Grand total des élèves dans les écoles primaires catholiques: 292,259.

ÉCOLES PROTESTANTES

Total des écoles *élémentaires* sous contrôle: 894; *indépendantes*: 4.

Total des écoles *modèles* sous contrôle: 44.

Total des *académies* sous contrôle: 28; *indépendantes*: 2.

Total des écoles *primaires* protestantes: 972.

Elèves des écoles protestantes: *élémentaires*: 27,469; *modèles*: 3672; *académies*: 6,266. Grand total: 37,407.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES

Instituteurs laïques des écoles catholiques: 232; instituteurs laïques des écoles protestantes: 85; institutrices laïques des écoles catholiques: 5,514; institutrices laïques des écoles protestantes: 1411.

Grand total des instituteurs et des institutrices laïques: 6,842.

571 professeurs et institutrices laïques enseignant dans les universités, les collèges et les écoles normales, portant le nombre total des instituteurs et des institutrices laïques à 7,413.

Membres du clergé dans les collèges et quelques autres écoles: 577. Religieux Frères: 1,070; Religieuses: 3,012. Total des institutrices et des instituteurs religieux: 4,659.

Grand total des professeurs, instituteurs et institutrices dans la province de Québec: 12,072.

(1) Extrait du rapport du Surintendant de l'Instruction publique.

Au tableau d'honneur

Liste des instituteurs et des institutrices qui ont obtenu des gratifications pour leurs succès dans l'enseignement pendant l'année scolaire 1903-1904.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR BÉGIN

Mlles Emma Michaud, Bic; Marie-Louise Mercier, Pointe-au-Père; Victoria Pelletier, St-Joseph; Eugénie Tremblay, St-Moïse; Marie-Anne Lebel, St-Octave; Marie-Louise Michaud, St-Octave; Alexandrine Lapointe, St-Ulric; Marie Thibault, Cantor Tessier; Ernestine Gaudreau, St-Fabien; Georgianna Berger, St-Fabien; Marie-Philomène Vaillancourt, Bic; Evelina Gravel, Rimouski; Cécile Isabelle, Ste-Blandine; Luce Carrier, Ste-Angèle; Herméline Ratté, L'Assomption; Anne-Marie Côté, Méchins; Eliane Lepage, Capucins.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR F.-X.-E. BÉLAND

Mlles Emma Lepage, Dumontier; Lumina Martin, Pointe-du-Lac, No. 1; Emma Dionne, St-Joseph de Maskinongé; Anna Géline Yamachiche; Olive Lefebvre, St-Justin; Corinne Chevalier, Dumontier; Clara Fontaine, St-Alexis; Ernestine Désilets, St-Sévère; Flora Melançon, St-Sévère; Marie-Flore Milot, Ste-Flore; Marie-Anne Dostaler, Shawenegan-Falls; Délima Comeau, St-Justin; Azilda Paquin, Dumontier; Agnès Mailhot, St-Joseph de Maskinongé; Azélie Grenier, Ste-Ursule.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR J.-E. BELCOURT

M. Albert Bouvret, St-Thomas de Pierreville. Mlles Georgine Forest, St-Wenceslas; Sophie Bouchard, Ste-Eulalie; Corine Dumont, Bécancour; Philomène Larivière, Ste-Gertrude; Malvina Robert, St-Bonaventure; Herminie Lassonde, St-Zéphirin; Anna Bernier, St-François-du-Lac, Village; Mary Giard, St-Célestin No 1; Victoria Picher, St-Sylvere; Joséphine Turcotte, St-Elphège; Edouardine René, Nicolet; Flore Doucet, St-Léonard; Parmélie Grammont, Baie-du-Febvre; Edouardine Lachapelle, St-Thomas, paroisse; Cordélie Jutras, La Visitation; Hortense Décoteau, Ste-Perpétue; Anny Fleurent, Ste-Monique; Odila Houle, Ste-Gertrude; Robertine Ellyson, St-Grégoire; Arzélie Arpin, St-Guillaume.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR LIONEL BERGERON

Mlles Laure Roy, St-Alphonse de Thetford; Eliza Turgeon, St-Désiré du Lac Noir; Clarisse Tousignant, St-Norbert; Alix. Garneau, N.-D. du St-Rosaire; Corinne L'Heureux, St-Paul de Chester, paroisse; Marie Drouin, Chester-Est; M.-Anne Garneau, Irlande-Nord. Mme Victoria Dubois, Ste-Victoire. Mlles Blanche Desruisseaux, St-Paul de Chester, village; Mathilda Croteau, St-Paul de Chester, paroisse; Emma Houle, St-Valère de Bulstrade; M.-Anne Lafleur, Ste-Sophie de Levrard; Mathilda Laroche, St-Pierre les Becquets; Lauda Pressé, St-Pierre les Becquets; Alphonsine Tourigny, Gentilly; Eugénie Lebel, Chester-Est; Alma Mailhot, St-Christophe.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR C. BOUCHARD

Mlle Adéline Blais, Berthier; M. Jos.-Amédée Roy, Saint-Gervais. Mlles Rose-Anna Dion, Saint-Gervais; Sara Dion, Saint-Thomas; Laura Rochefort, Saint-Thomas; Zéméria Bisson, Sainte-Germaine; Célestine Dumas, Saint-François; Alvine Morin, Saint-Nérée; Wilhelmine Roy, Saint-Gervais; Rose-Anna Thibodeau, Saint-Charles; Marie-Blanche Morin, Cap St-Ignace; Marie-Délia Bernier, Cap St-Ignace; Marie Labonté, Sainte-Justine; Marie-Léontine Chabot, Saint-Damien; Anselmie

Laberge, Saint-Philémon; Philomène Boucher, Saint-Pierre; Anne-Marie Deslandes, Saint-Raphaël.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR C. BRAULT

MM. Joseph Bouchard, St-Clet; Cléophas Gendreau, St-Polycarpe; E.-Joseph Lefebvre, Les Cèdres. Mlles Victorine Moffet, Côte St-Emmanuel; Amanda Bourbonnais, St-Clet; Emmélie Aubry, Très St-Rédempteur; Aurore Traversy, Bas de la Grande-Côte Ste-Rose. MM. Isaac Gélinas, Station du Coteau; Alexis Boivin, Coteau-Landing. Mlles Evéline Chartrand, Ste-Marthe; Yvonne Villeneuve, Rigaud, paroisse; Edouarda Loiseau, St-François de Sales; Rose-de-Lima Desjardins, Côte St-Elzéar; Elisabeth Lauzon, Côte St-Rémi de la Pointe-Claire; Alida Bourbonnais, St-Polycarpe; J.-Mabel Beauchamp, St-Télesphore; Maria Tessier, Côte St-Jean.

(A suivre)

METHODOLOGIE

Leçon de rédaction

I. Lettre pour demander un délai de paiement.

Mes chers enfants, supposons aujourd'hui que votre père est fermier, il n'a pas pu payer entièrement le fermage de l'année dernière à cause d'accidents qui l'en ont empêché, et il vous charge d'écrire au propriétaire, M. Louis Ferland, pour lui demander de vouloir bien attendre jusqu'à la vente de la récolte de l'année courante.

Voilà une lettre qui demande à être soignée, vous voulez obtenir une faveur. Rappelez-vous que nous devons exposer clairement la situation, donner les meilleures raisons qui puissent parler en notre faveur, prévoir les objections et y répondre, enfin toucher le cœur de la personne à qui nous nous adressons.

Commencez donc par dater votre lettre et entrez en matière en supposant qu'il est encore dû \$40.00 par votre père. Pensez que vous écrivez au nom de votre père, mais que c'est vous qui écrivez.

Les élèves écrivent :

St-N***, 15 mai 1905.

Monsieur LOUIS FERLAND,
Propriétaire.

Monsieur,

*Mon père, M. L. N**, votre fermier, me prie de vous demander de vouloir bien l'excuser s'il ne vous a pas encore payé les \$40.00 qui restent dues sur le fermage de l'année dernière.*

M.— Pour que le propriétaire excuse votre père, il faut qu'il sache les rai-

sons qui l'ont empêché de payer. Tâchez d'en imaginer, et dites-les dans votre lettre. (Feu, perte d'animaux, récolte manquée, maladie, etc.).

Les élèves écrivent :

Ce retard est absolument indépendant de la volonté de mon père. Il aurait bien voulu, comme les années précédentes, vous payer entièrement ; mais des circonstances fâcheuses sont venues l'éprouver cette année : Nous avons eu le malheur de perdre un cheval du prix de \$120.00 ; notre dernière récolte d'avoine a été presque entièrement manquée, et une maladie longue de ma mère a été la cause d'une dépense considérable pour payer les soins du médecin et les remèdes.

M.— Voilà qui est très clair et bien trouvé. Maintenant, mes enfants, que tout est bien exposé, il est temps de faire la demande d'un délai en fixant l'époque du paiement.

Les élèves écrivent :

Vous voyez, monsieur, qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de la part de mon père. Il se voit, bien à regret, dans l'obligation de vous demander de vouloir bien lui accorder un délai jusqu'à la vente de la prochaine récolte. Il vous paiera alors l'arriéré avec l'année courante.

M.— Dites maintenant que vous comptez obtenir le délai, car vous connaissez la bonté de M. Louis Ferland, et remerciez à l'avance pour votre père.

Les élèves écrivent :

Mon père, qui a déjà éprouvé bien des fois les effets de votre bienveillance à son égard, est persuadé que vous voudrez bien lui accorder ce délai et il me charge de vous remercier à l'avance.

M.— Terminez maintenant par une formule très respectueuse.

Les élèves écrivent .

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage des sentiments très respectueux.

II. *Lettre à un ami pour lui communiquer une anecdote.* (Tromperie à l'égard d'un petit enfant).

M.— Mes chers enfants, nous allons écrire une lettre à un ami éloigné pour lui raconter un fait qui est arrivé dans notre voisinage.

Supposons que Jacques, le petit garçon de votre voisin, a l'habitude de tromper sa petite sœur pour s'amuser de son ignorance et de sa simplicité. Il a reçu de son oncle, qui est venu chez ses parents, une piastre en or des États-Unis. Il la montre à sa petite sœur étonnée et lui fait croire que cela pousse comme les prunes. La petite sœur le croit et veut en faire pousser. Résultat : sa piastre est perdue.

Je vais vous aider à raconter cela à votre ami.

Disons que cet ami s'appelle Charles ; commencez la lettre en lui disant que vous n'écrivez que pour le plaisir de causer avec lui et de lui raconter la chose.

Les élèves écrivent :

St-N***, 15 mai 1905.

Mon cher Charles,

Depuis que tu es éloigné, je suis privé du plaisir de te voir et nous ne pouvons plus avoir ensemble nos bonnes conversations d'autrefois. Je t'écris aujourd'hui pour te raconter une bonne aventure qui vient d'arriver à Jacques et qui t'amusera bien, car tu le connais et tu t'imagineras facilement comment il a pris la chose.

M.—Bien commencé ! Arrivez maintenant au défaut de Jacques et faites-le connaître à votre ami.

Les élèves écrivent :

Voici le fait : Le grand plaisir de Jacques est de se moquer des autres et de les tromper pour rire ensuite de leur simplicité. Il est bien fier, lui qui a douze ans, quand il a fait croire quelque sottise à sa petite sœur Marie, qui en a cinq.

M.—Contez maintenant l'histoire de la piastre, et la tromperie au sujet de son origine. Pour bien faire vous ferez causer Jacques avec sa petite sœur, vous imaginant leurs paroles et les rapportant.

Les élèves écrivent :

Il a reçu de son oncle un présent : c'est une piastre américaine en or. Il en était fier et la montrait à sa petite sœur Marie qui ouvrait de grands yeux. « L'or, dit la petite, c'est très joli ; Jacques, où cela se trouve-t-il ?—Comment ! tu ne sais pas que l'or pousse comme les prunes ?—Vrai, tu ne mens pas ?—Je t'assure : on plante une pièce, il pousse un arbuste, et l'été, il y vient des pièces comme celle qu'on a semée. » Et Jacques serrant sa pièce dans un tiroir, se redresse et pense en lui-même : « que ces petites filles sont donc sottes ! »

M.—Maintenant dites ce que la petite Marie a fait pendant l'absence de Jacques, pour expérimenter si l'or pousse réellement.

Les élèves écrivent :

Or pendant que Jacques était à l'école, la petite Marie prit la petite pièce d'or et la planta dans le jardin.

M.—Dites ce qui arriva au retour de Jacques, ses questions à Marie, ses recherches vaines, sa désolation, sa colère. La pièce est perdue.

Les élèves écrivent :

En revenant de l'école, Jacques veut revoir sa pièce d'or ; il ne la retrouve pas. « Marie, as-tu touché à ma pièce d'or ?—Oui, petit frère ; je t'ai fait une surprise ; je l'ai plantée dans le jardin ; tu verras cet été !—Oh ! la petite folle ! . . . Où l'as-tu plantée ? » Marie ne sait plus au juste. Jacques est en colère ; il pleure, il appelle sa mère. On cherche la pièce, on ne la trouve pas. Le pauvre Jacques est tout penaud et tout triste.

M.—C'est maintenant le temps de tirer la morale de l'histoire en faisant parler la mère.

Les élèves écrivent :

« Tu n'as que ce que tu mérites, dit la mère. Si cela t'apprend à ne plus mentir, la leçon vaut bien la piastre que tu as perdue ? »

M.— Terminez maintenant en faisant une réflexion et souhaitez le bonjour à votre ami en le priant de vous écrire.

Les élèves écrivent :

La mère avait bien raison ; je trouve que c'est un plaisir bien méchant que de s'amuser à tromper les enfants plus jeunes quand ils nous demandent les choses qu'ils ignorent ; et je pense aussi, qu'un jour ou l'autre, ils finissent par savoir la vérité ; que pensent-ils alors de celui qui les a trompés ?

Je termine, mon cher Charles, en te souhaitant le bonjour ; écris-moi donc de temps en temps, je te promets de t'écrire de mon côté ; cela entretiendra notre amitié.

Ton ami bien sincère,

Frs.-N**.

Quoi de plus facile, si l'on n'a pas le temps de préparer ainsi un sujet, que d'en prendre un tout fait, de le couper et de suggérer les idées aux élèves comme nous faisons ici, pour leur faire reproduire à leur manière le sujet choisi ? Cette manière de faire est excellente, pour faire donner par les élèves un travail personnel, le seul profitable, parce qu'il met en jeu leurs facultés et les rend véritablement actifs.

H. NANSOT.

— 000 —

Histoire de l'Église

LES APÔTRES (suite)

Voici la formation de l'Église fondée par Jésus-Christ dans les plaines de Césarée. Le chef de cette société est Pierre, représentant, vicaire de Notre-Seigneur ; égaux dans le ministère, mais non dans l'autorité, sont les autres Apôtres qui suivent la direction de Pierre. . . . Après eux, les diacres, les disciples qui les aident à accomplir les devoirs du saint ministère, puis, la foule des fidèles qui écoute et qui obéit.

Aujourd'hui, après vingt siècles écoulés, nous contemplons le même spectacle. . . Pie X, successeur de Pierre, arrive à la suite d'une lignée de pontifes telle que l'histoire n'en vit jamais sur aucun trône de la terre ; les Evêques, successeurs des Apôtres, possèdent la plénitude du sacerdoce et suivent la direction du Pape, du père, ainsi que nous aimons à l'appeler ; les prêtres aident les évêques dans leur ministère, puis, la foule des fidèles écoute et obéit.

Depuis vingt siècles, en ce monde où tout passe, où les révolutions se succèdent, amoncelant les ruines, l'Église de Jésus-Christ est restée la même. L'ordre établi survit à toutes les destructions, plane au-dessus de toutes les tempêtes. . .

Elle est cependant l'objet de toutes les attaques. . . contre elle, le mal dirige toutes ses forces. . . Qu'importe ? . . . Jésus-Christ a dit à Pierre : « Les puissances

de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle (1) ». Vingt siècles de son histoire nous apprendront comment la promesse s'est accomplie.

Après la mort d'Étienne, les ennemis des Apôtres s'enhardirent et la persécution se fit violente dans Jérusalem: alors Pierre, veillant à la sécurité de son troupeau, obligea les nouveaux convertis à se disperser pour fuir leurs ennemis et propager la vérité... Parmi les plus ardents persécuteurs était ce jeune homme, appelé Saul qui avait assisté au martyre d'Étienne.

C'est à cette époque qu'un ministre de la reine d'Éthiopie vint à Jérusalem... Comme il s'en allait, assis sur son char, il lisait les prophéties d'Isaïe et ne pouvait les comprendre. Or l'esprit de Dieu avait conduit l'apôtre Philippe sur la route où l'étranger passait en lisant: « Il a été mené comme un agneau à la boucherie... Mais il a été délivré de la mort... qui racontera son origine?... etc. »

— « Comprenez-vous ce que vous lisez? dit Philippe—Comment le pourrais-je si personne ne me l'explique? » Et il pria Philippe de monter sur son char et Philippe lui annonça Jésus... lui raconta sa naissance, sa vie, sa mort, sa résurrection, son ascension... tout cela accomplissant à la lettre les anciennes prophéties...

Le ministre, ravi d'admiration, voyant de l'eau sur la route dit: « Qui empêche que je sois baptisé? »

« Vous pouvez l'être si vous croyez.—Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu! » Philippe le baptise et ce nouveau converti, revenu dans son pays, prépare le peuple à l'enseignement chrétien qui y fut plus tard donné par S. Mathias, l'apôtre qui avait remplacé Judas.

Y. D.

—ooo—

HISTOIRE DU CANADA

Enseignement oral

4^e Causerie

MONSIEUR DE LAVAL

Le premier évêque de Québec, Mgr de Laval, arriva au Canada au mois de juin 1659. Jusqu'à cette date, la gouverne religieuse de la colonie avait été confiée aux missionnaires. Mais la population de la Nouvelle-France étant devenue relativement considérable pour l'époque, Mgr de Laval fut envoyé au Canada en qualité de Vicaire Apostolique. Grâce au zèle de ce saint prélat, le 1er octobre 1674, Québec était érigé en évêché.

La longue carrière de Mgr de Laval fut remplie d'œuvres saintes, de dévouement sans bornes pour l'Église, et d'un zèle ardent pour le salut des âmes et la prospérité de la Nouvelle-France.

Le saint évêque fonda le séminaire de Québec en 1663, établissement destiné à former des prêtres pour la colonie. En 1668, il créa, à côté du Séminaire, le Petit Séminaire, qui a rendu des services éminents à l'éducation au Canada. C'est de cet établissement qu'est sortie l'Université Laval.

(1) N'auront jamais la victoire sur elle.

Le premier évêque de Québec eut de grandes luttes à soutenir contre les gouverneurs d'Avaugour, de Mézy et Frontenac, au sujet de la vente des liqueurs fortes aux sauvages. Mgr de Laval, avec raison, ne voulait pas qu'on vendit des boissons enivrantes aux farouches enfants des bois : une fois sous l'empire de l'alcool, ces malheureux devenaient aussi redoutables que des bêtes fauves.

Au temps de Mgr de Laval, il n'y avait qu'un évêque catholique dans tout l'immense territoire qu'occupent aujourd'hui le Canada et les Etats-Unis. On comprend facilement les fatigues et les misères que le grand évêque eut à endurer pour visiter son immense diocèse.

Mgr de Laval occupa le trône épiscopal de Québec jusqu'en 1688. Il ne mourut qu'en 1708, à l'âge de 85 ans.

Il laissa une réputation de saint. Depuis sa mort, on cite de nombreuses guérisons, considérées comme miraculeuses, obtenues par l'intercession du 1er évêque de Québec.



Le Pape Léon XIII, en 1891, a déclaré Mgr de Laval vénérable. Espérons qu'un jour, l'Église le placera au rang des Saints.

En terminant, mes jeunes amis, je vais vous citer la belle page qu'un évêque canadien, maintenant dans la tombe, Mgr Ant. Racine, a écrite sur le 1er évêque de Québec :

« Dans un ermitage, bâti au milieu de la ville de Caen, par M. de Bernières de Louvigny, un prêtre jeune encore, d'une naissance illustre, mais d'une vertu plus illustre et plus haute, méditait, dans son âme ardente et dévouée, sur le néant de la vie et la frivolité de la gloire humaine, et se sanctifiait par l'oraison, les jeûnes, les conférences spirituelles ; il demandait à Dieu, dans l'ardeur de sa foi et la ferveur de sa prière, la sagesse pleine de lumière, plus estimable que la force, et dont la beauté ne se flétrit jamais. C'est l'homme que Dieu suscite pour accomplir ses desseins : son nom est François de Montmorency-Laval. La Providence, qui veille sur le petit peuple qui vient de naître sur les bords du Saint-Laurent, le donne, dans une pensée de gloire et d'amour, à l'Église du Canada.

« Ah ! qu'elle fut légitime la joie de tous les habitants du pays, lorsque Mgr de Laval foula pour la première fois le sol de la patrie ! A l'arrivée de l'élu de Dieu, elle dut tressaillir d'allégresse et de bonheur, cette terre de la Nouvelle-France que lui avaient donnée la foi et le zèle, cette terre sanctifiée par la vie angélique de ses missionnaires et de ses vierges, et encore rouge du sang de ses martyrs.

« Au début de son épiscopat, Mgr de Laval trouvait déjà sous sa main des institutions qui remplissaient de joie son cœur d'évêque et de père. Au collège de Québec, les illustres enfants de Loyola, les Pères de Brébeuf et Lalemant, instruisaient la jeunesse ; à l'Hôtel-Dieu, des anges de charité interrompaient leurs prières pour soigner les malades et consoler les infirmes ; à côté, une jeune dame douée de tous les avantages de la nature et de la grâce, entourée des filles sauvages qu'elle aime comme ses enfants, consacrait sa jeunesse et toute sa fortune à la fondation du monastère des Ursulines ; avec elle une autre femme missionnaire annonçait la parole du salut aux jeunes sauvages, voyait à ses genoux de vaillants capitaines, la suppliant avec une simplicité d'enfant, de leur apprendre à prier Dieu. »

Mes enfants, vous savez tous qu'en 1908, le peuple canadien-français élèvera un monument à Mgr de Laval sur les hauteurs du vieux Québec, à deux pas du site où vécut le vénérable apôtre de la Nouvelle-France. Plusieurs d'entre vous avez souscrit un sou en faveur de cette œuvre du monument Laval. Ceux qui ne se seraient pas encore acquittés de ce devoir patriotique, devraient s'exécuter au plut tôt.

Sachons honorer nos grands hommes.

C.-J. M.

ARITHMETIC (1)

During the first three years the teaching of arithmetic should be largely by means of objective demonstrations. The numeral frame, points on the black-board, pencils, buttons, marbles, etc., should be freely used to give the child a clear idea of numbers and of the different operations performed on them.

The principles : *from the known to the unknown,—from the concrete to the abstract,—from examples to rules*, which form the basis of all rational elementary teaching, should be undeviatingly followed.

A few simple examples to illustrate what is meant by *from the known to the unknown,—from the concrete to the abstract*, will not be out of place :

A child has a good idea of numbers and figures to four ; it is desired to teach him number five and figure 5.

Tell him to make four points on the board, : : , *question* ; how many ? *Ans.* four.—Ask him to make one more, : : .—*question* ; how many more than at first ? *Ans.* one more. Now tell the child that there are five points on the board and say to him : What is five ? He should be able to give the answer,—“four and one”—without being told.—Four and one were friends of his ; they were the *known* ; they have introduced the *unknown five* to him ; they have increased the number of his acquaintances and we might

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

even add his acquaintance with numbers ; but it is necessary that this acquaintanceship should ripen into complete knowledge ; that such may be the case, tell him to make three points on another part of the board . . . , then to add a sufficient number of points that the whole may amount to five . . . ; *question* : what is five ? *Ans.* Three and two. On another part of the board let him make two points . . . , then a sufficient number more to raise the whole to five . . . —; *question* : what is five ? *Ans.* Two and three.

He should now, without assistance from the teacher, be able to show, by means of the numeral frame, or with points on the blackboard, the number of one's in five— . . . —five ones ; the number of two's— . . . —two two's and one over ; the number of three's— . . . —one three and two over ; the number of four's— . . . —one four and one over. Having learned the number five, he should be shown the figure 5 which represents it and be taught how to make it.

Second example illustrating the principle from the known to the unknown : You are explaining the *unitary method* ; instead of beginning with a problem, such as this,— if 360 bushels of wheat cost \$378, what will be the cost of 84 bushels ?—and telling the pupils how to solve it, question them in the following manner, and allow them to write only the answers on their slates :— if three pencils cost 6¢, what will 1 pencil cost ? Should the answers prove unsatisfactory, it is certain that your pupils are not yet prepared to take up the study of the *unitary method* ; the first step in preparing them will be to lead them, *not by telling*, but by well chosen examples and skilful questions, to *discover* how the value of one is found when that of several is given ; this first point having been made clear, give out the following question and see to it that the pupils write nothing but the answers on their slates : if 3 pencils cost 6¢ (*here pause an instant*) what will 5 pencils cost ? The answer will be written down immediately. If a series of easy problems, to be worked mentally, be now given, the pupils will have no difficulty in finding out for themselves the principles underlying the solving of problems by the *unitary method*. In this case as in the previous one you have gone from the *known to the unknown*.

From the concrete to the abstract.— Ask a young pupil, how many 5 and 4 make. He replies at random 7, 8, 11, or perhaps 12 ; evidently he does not know. The question as given is abstract ; it is beyond his knowledge ; you express it anew, under another form : you say to him ; if you have five apples and I give you 4 more, how many will you then have. The question has been transformed ; the numbers are no longer abstractions ; they are applied numbers ; the problem is now one dealing with the *concrete*, with apples, oranges, marbles, etc., with objects which can be seen, felt, counted ; the new question is not so much above the child's capacity as the primitive one ; it is not improbable that his answer will be 9 apples ; but supposing that he again fails to respond in a satisfactory manner, what should you do ? make the question still more concrete by using the objects, instead of talking about them. Let

the child make five points on the board (.), after which have him add 2 points to those already on the board, leaving a slight space between the first number of points and the second number, (.) ; *question*: how many ? *Ans.* 7 points ; let two more be added to those already on the board, again leaving a space between the new and the old, (.) ; *question* : how many ? *ans.* 9. *Question* : how many are 5 and 2 ?—7—how many are 7 and 2 ?—9—how many are 5 and 2 and 2 ?—9—how many are 2 and 2 ?—4—how many are 5 and 4 ?—9.

It is an excellent idea to lead the child to the same result by means of 5 points, 3 points, and 1 point ; then by 5 points, 1 point, and 3 points.

In this manner you have gone from the concrete to the abstract ; from 5 apples to 4 apples,—from 5 points, 2 points, and 2 points ; from 5 points, 3 points, and 1 point ;—from 5 points, 1 point, and 3 points to FIVE and FOUR = NINE.

Second example illustrating the principle from the concrete to the abstract.

You are giving a first lesson on fractions ; let us suppose that you follow the old style, which unfortunately is still in vogue in too many schools ;—here we take the liberty of remarking that old fashions in teaching die hard ;—addressing the pupils, you say : a fraction is a number of the equal parts of a unit.—A fraction is expressed by two figures, one written above the other, with a short line between them. Thus $\frac{3}{4}$ expresses 3 *fourths*.—The number written below the line is called the Denominator, and denotes the number of equal parts into which the unit is divided.—The number above the line is called the Numerator, and denotes the number of equal parts which are taken.—The denominator and numerator are called the terms of the fraction.—

Thus, in the fraction $\frac{7}{8}$, the 8 is the denominator ; it denotes that the unit is divided into 8 equal parts. The 7 is the numerator ; it denotes that 7 of the 8 equal parts are taken.

In teaching in the manner described above, the principle, *from the concrete to the abstract* is ABSOLUTELY IGNORED. Every line of the foregoing treats of the abstract. There is, in all the definitions, no object, nothing concrete that the pupil can catch on to, that he can feel, taste, touch, smell, tear, cut up, or break into pieces ; there is, it is true a *unit*, but a unit is a pure abstraction and is less real to a child than a ghost. The pupils do not understand ; in a short time, no doubt, they will be able to repeat the words they have heard, but for the great majority, these words will be sound without sense.

We speak from experience ; we were taught fractions on the plan just outlined.

How to proceed.—In the first lessons on this chapter begin with the concrete, with objects, (the most convenient are lines or pieces of paper), and by means of these lead your pupils to discover for themselves all that it is possible for them to discover.—thus bringing them to a knowledge of definitions and general truths, in a word to the abstract.

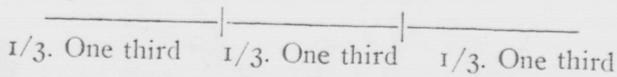
Before concluding we shall give a few hints on the manner of utilizing lines for the purpose just mentioned.

Say to your pupils : Draw a straight line on your slates,— divide it into two *equal parts*,—below each part, write in figures and in words, the name of such part,—make a cross under the longer of the two parts,—and at the end of the line state how many parts there are in the line :



In the line there are *two* halves. Since the two parts are equal, one cannot be longer than the other. If you divide an apple into two equal pieces, what do you call each piece ? *Ans.* One half.—*Q.* How many halves in an apple ? *Ans.* 2. In an orange ? *Ans.* 2. Etc.

Draw another line on your slates,—divide it into *three equal parts*, below each part, write in figures and in words the name of such part,—make a cross under the longer of the three parts,—and at the end of the line state how many parts are in it :



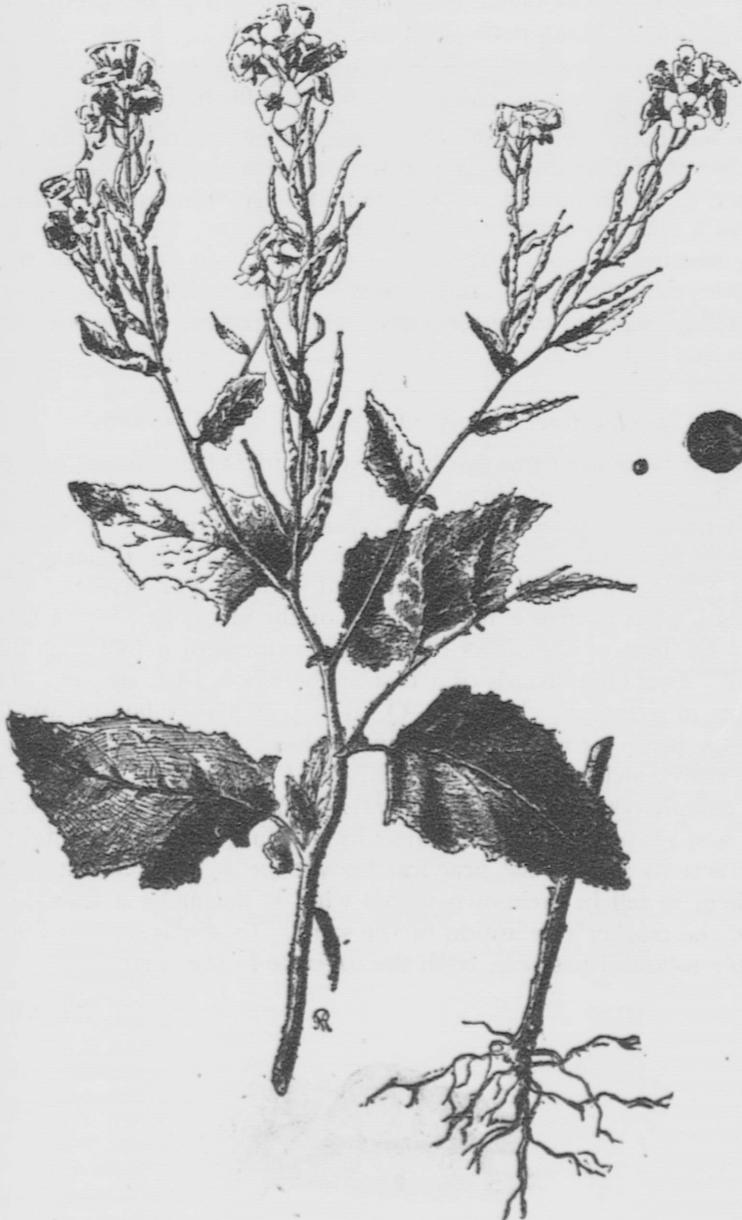
In the line there are three thirds. The three parts being equal, one of them cannot be longer than the others. *Q.* If a cake be divided into three equal pieces, what will one piece be called ? *Ans.* One third. *Q.* What will two pieces be called ? *Ans.* Two thirds. How many thirds in the cake ? Three thirds. *Q.* You have a piece of ribbon, one foot long, you divide it into three equal pieces ; what part of a foot will one of the pieces be ? *Ans.* One third of a foot.—*Q.* Two of the pieces ? *Ans.* Two thirds of a foot. *Q.* Three of the pieces ? *Ans.* Three thirds of a foot or the whole foot, etc., etc. *Q.* How many inches in a foot ? *Ans.* 12.—*Q.* in $\frac{1}{3}$ of a foot how many inches ? *Ans.* 4.—*Q.* In $\frac{2}{3}$ of a foot how many inches ? *Ans.* 8.—*Q.* In $\frac{3}{3}$ of a foot, how many inches ? *Ans.* 12. Etc., etc. (*The subject fractions will be treated of completely in a separate article*). Pupils taught in the manner just described, first get an idea of the subject by dividing objects, we might say by forming fractions ; with the practical knowledge so obtained, it is an easy task for them to tell in their own words what is meant by a fraction and to understand the teacher's definition of the same. In acquiring this knowledge the principle followed has been from the concrete to the abstract.

J. AHERN.



Les mauvaises herbes dans la province de Québec

4ème Leçon



LA MOUTARDE

La moutarde! quel fléau sur les fermes bas-canadiennes! Cette mauvaise herbe envahit assez souvent des champs entiers; elle est la cause de pertes considérables qui se renouvellent chaque année.

Il faut donc faire une guerre à mort à cette plante parasite.

La moutarde est une plante *annuelle*. Ses feuilles sont poilues, rudes, ovales, inégalement dentelées, les inférieures *pétiolées*. Les fleurs sont jaunes et les graines sont noires, absolument rondes et semblables à la graine de navet. Un plant de moutarde contient, en moyenne, 15,000 graines. Ces graines se transportent par les oiseaux, les instruments d'agriculture, et se trouvent dans les semences impures.

Destruction.—M. O.-E. Dalaire, dans son précieux ouvrage *Les mauvaises herbes*, conseille ce qui suit:

« En petite quantité, l'arracher et la brûler. En grande quantité, travailler le sol plusieurs fois assez profondément de manière à faire germer toutes les graines.

« Cultures tardives, Trèfle en abondance.

« On détruit aussi la moutarde en l'arrosant avec du sulphate de cuivre, vitriol bleu, à raison de 1 livre de vitriol par 5 gallons d'eau. On arrose 1 arpent de moutarde en fleurs avec 45 gallons de ce liquide, ce qui ne coûte presque rien.

« La moutarde est *anti-scorbutique*. On l'emploie aussi contre la constipation ».

EXPLICATIONS DE MOTS

Annuelle: qui pousse tous les ans.—*pétiolées*: porté par un pétiole.—*anti-scorbutique*: propre à combattre le scorbut. Le scorbut est une maladie contagieuse qui paraît consister dans une altération de la masse du sang.

RÉSUMÉ DE LA LEÇON

(Le dicter aux élèves)

La moutarde est une mauvaise herbe qui cause de grands dommages à l'agriculture dans notre province. Cette plante inutile envahit souvent des champs entiers. Il faut donc la détruire avec persévérance. Ses fleurs sont jaunes, et un seul plant de moutarde contient jusqu'à quinze mille graines.

On peut la détruire en l'arrachant ou en travaillant le sol plusieurs fois et profondément.

Leçon de choses

LE CAOUTCHOUC

M.—Mes enfants, vous avez tous vu des balles ou pelottes de caoutchouc? Vous connaissez aussi beaucoup d'autres objets qui sont faits avec cette matière élastique.

UN ELÈVE.—Oui monsieur, les *Jaques*, les pardessus, etc.

M.—Bien, savez-vous d'où vient le caoutchouc?

ELÈVES.—On l'achète chez les marchands, monsieur.

M.—Oui, mais les marchands, eux, où se procurent-ils les objets fabriqués avec du caoutchouc?—Chez les manufacturiers, me direz-vous. Mais le manufacturier, à son tour, où se procure-t-il la matière première?

Ecoutez ce que je vais vous lire; cette page est tirée d'une revue d'Europe que je vous recommande, *Le Noël*, de Paris:

« Le caoutchouc est une substance que l'on fait découler de plusieurs arbres des pays chauds en faisant sur ceux-ci des incisions plus ou moins profondes. Dans la région indo-chinoise, le figuier élastique, cet arbre si joli avec ses grandes feuilles d'un beau vert luisant, que l'on trouve chez tous les marchands fleuristes, a été longtemps le plus grand producteur de caoutchouc; mais les arbres et les plantes qui fournissent cette curieuse matière sont très nombreux, on pourrait même en extraire, bien qu'en petite quantité, des pavots et des laitues de nos jardins.

« On reçoit maintenant le caoutchouc de bien des contrées. Dans l'Afrique centrale et à Madagascar, les indigènes le tirent de plantes qui grimpent comme la vigne vierge, et qu'on désigne sous le nom général de lianes, ils incisent les arbres par des lignes obliques qui partent, comme les branches d'un arbre, d'une fente principale perpendiculaire au sol. C'est dans cette sorte de rigole que le liquide qui suinte peu à peu vient se réunir, pour couler de là dans les vases placés au-dessous.



Arbre à caoutchouc de la Guyane.—a, fleur.—b, pistil.

« Ce liquide ressemble d'abord à du lait et vous en verrez de semblable si vous cassez une tige de laitue montée, ou mieux, une feuille de figuier ordinaire. Puis, sous l'influence de l'air, le liquide se ternit et devient brun et presque noir. L'eau qu'il contient s'évapore très vite. Lorsque la matière a pris une consistance gluante, les peuples qui s'occupent de cette récolte y trempent plusieurs fois de petites bouteilles en terre séchée au soleil. Ces vases se recouvrent d'une couche épaisse de caoutchouc que l'on fait sécher en l'exposant à la fumée de bois vert. Les vases sont

ensuite brisés, les débris extraits par le goulet, et le caoutchouc conserve la forme qu'il a prise sur ces sortes de moules.

« C'est en cet état qu'on l'expédie en France.

« La forme varie suivant les contrées : les caoutchoucs d'Amérique nous arrivent sous la forme de pains ronds et très gros : ceux d'Asie sont simplement réunis en grosses masses, et ceux d'Afrique, en plus de la forme de bouteille qu'on leur donne souvent, sont expédiés aussi en lanières larges et épaisses.

« Lorsque le caoutchouc est porté dans les usines, on commence par le plonger pendant plusieurs jours dans des lessives qui l'amolissent. On le découpe alors en menus morceaux que l'on fait aussitôt passer en masse entre deux cylindres qui servent de laminoir.

« Le caoutchouc ayant la propriété de se recoller complètement si on en rapproche les fragments dès qu'ils sont coupés, on obtient ainsi de longues bandes bien compactes dont les parties sont parfaitement soudées.

« Il y a trente ans à peine, on n'employait en France qu'une quantité de caoutchouc relativement faible. En 1855, on n'en importait pas plus de deux millions. Il servait alors seulement à fabriquer des balles à jouer, des vêtements imperméables et des menus objets, comme des tubes pour les expériences de physique et de chimie, des jarretières et des bretelles. Mais, depuis cette époque, l'emploi de cette matière s'est généralisé et la quantité nécessaire à l'industrie française dépasse chaque année la somme de cent millions.

« Vous savez qu'on l'emploie pour les roues des bicyclettes et des automobiles. On ne tardera pas à l'adopter pour les roues des voitures ordinaires, car il amortit presque complètement les trépidations. Depuis un an, son usage pour les voitures publiques de Paris tend à se généraliser. Tout cela tient à diverses manipulations chimiques auxquelles on soumet le caoutchouc, et qui lui donnent bien des qualités de dureté et de résistance à la chaleur et au froid qu'il n'avait pas naturellement.

« C'est avec le caoutchouc qu'on fait l'ébonite dont on fabrique une foule d'objets.»

N'est-ce pas, mes enfants, qu'il est intéressant de connaître la provenance des choses dont nous nous servons quotidiennement ?



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la doctrine chrétienne

2ème PARTIE

Leçon IVe.—L'Enfant Jésus, modèle des Enfants

Jésus ne resta pas toujours petit; il devint grand comme vous l'êtes maintenant. Il était d'une sagesse admirable. Il aimait Dieu de tout son cœur: il pensait à Dieu toujours, il pensait à Dieu avec plaisir, il aimait beaucoup prier, il priait avec attention, et pendant la prière, il tenait les mains jointes et les yeux baissés. L'Enfant Jésus était très pieux. Il aimait et respectait Marie, sa mère, et saint Joseph; il leur parlait avec douceur, il leur obéissait promptement et avec joie; pour leur faire plaisir, il balayait la maison, il allait chercher de l'eau, il portait du bois à la cuisine, il tirait à scie, il ramassait les copeaux. Il faisait tout ce que ses parents désiraient. L'Enfant Jésus aimait à rester à la maison, il ne courait pas de côté et d'autre; jamais on ne l'entendait crier ni faire du bruit dans la rue; il allait voir quelquefois les autres enfants de Nazareth. Il avait quatre cousins: Jacques, Simon, Thaddée et Joseph. Comme il était bon pour tous les enfants! Il ne leur disait point d'injures, il ne les frappait pas, il leur rendait service, il leur faisait tout le bien dont ils avaient besoin, il les excitait à bien aimer le bon Dieu. Et puis, aux pauvres il donnait son pain, aux étrangers il montrait le chemin, il donnait la main aux aveugles pour les conduire, il priait pour les malades et pour les morts. L'Enfant Jésus était bon et aimable pour tous.

O DIVIN ENFANT

Je désire être bien pieux: je veux être comme vous obéissant, doux et charitable. Aidez-moi à le devenir. Ainsi-soit-il.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

UN BON PETIT CAMARADE

Un bon petit camarade, c'est Charles. Quand on a besoin de quelque chose en classe il est toujours disposé à rendre service. Jamais on ne l'a vu mentir pour s'excuser, ce qui aurait pu faire retomber sa faute sur un autre. Jamais non plus on ne le surprindra accusant un de ses camarades pour le faire punir.

Si vous avez été *étourdi* pendant une leçon et que vous n'avez pas très bien retenu ce qu'a dit le maître, Charles est là pour vous aider, et il ne demande pas mieux que de se rendre utile et agréable à ses petits amis. Aussi combien on aime Charles et comme on le regretterait s'il quittait l'école!

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*On a* et non pas *on n'a*, parce que le sens est affirmatif. Pour s'en rendre compte, tourner le verbe à la première personne du pluriel: *nous avons besoin de quelque chose*, et non: *nous n'avons besoin de quelque chose*.—*Mentir*: parler contre sa pensée avec l'intention de tromper (famille de mots: menteur, mensonge, menterie, etc.). *Ce qui aurait pu faire retomber sa faute sur un autre*; c'est-à-dire que celui qui, ayant commis une faute, ne dit pas que c'est lui, s'expose à laisser croire que c'est un autre qui l'a commise.—*Étourdi*: léger, irréfléchi, peu attentif (famille de mots: étourderie, étourdimement, étourdir, étourdissement, étourneau, etc.).

EXERCICES ÉCRITS

- 1° Faire une liste de tous les verbes contenus dans la dictée et indiquer en regard le mode et le temps auxquels il sont employés;
- 2° Exercice d'invention: Citer quatre noms communs aux hommes et non aux femmes (maître, ouvrier, bonnetier, etc.).

Quatre noms applicables seulement aux femmes.

Trouver des noms de choses auxquelles conviennent les adjectifs suivants: précieux, lourd, dangereux, épais, lumineux, gros, utile, soyeux.

II

LA MALPROPRETÉ

Paul est souvent malpropre. Ses mains sont trop souvent couvertes de taches d'encre, et ses oreilles; son cou en paraissent pas toujours bien lavés. Cependant sa mère les nettoie chaque matin avec soin; mais Paul n'est pas soigneux; il joue sans prendre garde aux sottises qu'il peut commettre; il se couvre de poussière, aussi son corps et ses vêtements inspirent le dégoût.

Quand Paul sera propre, il sera un charmant enfant, car il est beau, et la malpropreté seule le défigure.

EXERCICE ORAL ET ÉCRIT

Qu'est-ce que c'est que d'être malpropre? Comment était le petit garçon duquel nous parlons? Qu'est-ce que nettoyer quelqu'un ou quelque chose? Qu'est-ce que n'être pas soigneux?

Faire recopier la dictée en la faisant transformer au féminin.
Pauline est souvent malpropre....., etc.

RECITATION

MA MAIN

Voici ma main: elle a cinq doigts:
En voici deux, en voici trois!
Celui-ci, le petit bonhomme,
C'est mon gros pouce qu'il se nomme,
L'index qui montre le chemin,
C'est le second doigt de ma main.

Entre l'index et l'annulaire
 Le majeur paraît un grand frère
 L'annulaire porte une anneau !
 Avec sa bague il fait le beau.
 Le minuscule auriculaire
 Marche à côté de l'annulaire,
 Regardez les doigts travailler !
 Chacun fait son petit métier.
 Ce sont de bons petits apôtres ;
 Ils s'aiment bien les uns, les autres.
 Chacun travaille pour chacun,
 Ils s'aident au travail commun.
 Eh bien ! comme eux il nous faut faire,
 Et moi je veux être un bon frère
 Restons unis comme nos doigts,
 En voici deux, en voici trois.

(*Les Premiers Pas*).

O. AUBERT.

COURS MOYEN

ELOCUTION ET GRAMMAIRE

DICTÉES

I

LE PRONOM

Dieu est le maître de l'univers : *il l'a tiré du néant, il le gouverne et le détruira un jour.*—*Où voulez-vous en venir avec ces magnifiques théories?*—*Appliquez-vous, instruisez-vous, maintenant : il y va de votre avenir.*—*Mes cousins ont réalisé une belle fortune ; ils la doivent à leur intelligence et surtout à leur persévérance.*—*Nous sortions de ce bâtiment quand il s'écroula.*—*Cet enfant voulut voir l'exposition ; il fut tellement ébahi en la visitant qu'il y revint dix fois successives.*—*On a fait la distribution des récompenses ; elles ont été bien méritées mais elles ont été peu nombreuses.*—*C'est un devoir de soigner des parents âgés ou infirmes ; ce devoir, il faut le remplir au prix même des plus grands sacrifices.*—*Vous et moi serons compris dans la première promotion.*—*Votre voisin et moi arriverons ce soir, mais un peu tard probablement ; attendez-nous.*

QUESTIONS GRAMMATICALES.—*Que faut-il savoir sur le pronom ?* Il faut savoir que ce mot tient lieu et place d'un nom dans le plus grand nombre de cas ; il peut cependant ne tenir la place de rien : il est alors employé d'une manière absolue.—*Quand est-ce que le pronom est ainsi employé ?* C'est lorsque n'ayant pas d'antécédent exprimé, il ne se rapporte à rien comme dans : *il m'en coûterait, il y a des malfaiteurs.*—*Rappelez le nom des diverses espèces de pronoms.* On en compte cinq : les pronoms personnels, possessifs, démonstratifs, relatifs et indéfinis.—*Rappelez les règles générales relatives à l'emploi du pronom.* 1° Le pronom doit s'écrire au même genre, au même nombre et à la même personne que son antécédent ; 2° le pronom ne peut remplacer généralement que les noms pris dans un sens déterminé ; 3° on ne doit employer le même pronom plusieurs fois dans une même phrase qu'autant que ce

sera pour désigner le même être; 4° enfin on doit employer le pronom de manière à ne donner lieu à aucun équivoque.—*Sont-ce là toutes les règles relatives à l'emploi du pronom?* Ce sont les principales; nous verrons plus tard les règles particulières à chaque espèce en particulier.

ANALYSE LOGIQUE.—La proposition qui se rattache à un pronom se nomme *incidente*, elle remplit la fonction de complément du nom qui est l'antécédent du pronom. De là le nom de *complétive*. *Béni soit CELUI qui vient au nom du Seigneur:* dans cet exemple, *Qui vient au nom du Seigneur* est complétive de *celui*.

II

O CANADA, BELLE PATRIE

Ce qui *frappe le voyageur* à son arrivée à Québec, c'est son *site* incomparable. Certes on peut l'écrire, le dire et le répéter sans cesse, notre pays est favorisé entre tous. Si notre *climat* est un peu *rude*, nous n'en vivons pas moins au *sein* d'une nature admirablement accidentée et admirablement belle. Nos *fleuves et nos rivières*, nos montagnes et nos vallées sont dignes de faire envie à plus d'un *Européen*, notre Canada est vraiment beau.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*frappe le voyageur*: ce qui surtout *attire l'attention* du voyageur.—*Site*: la position, la place où la ville est bâtie. Mots de la même famille: *situé, situation, sis, sise*.—*Certes*: adverbe d'affirmation, plus fort que *certainement*.—*climat*: donnez des mots de la même famille: *climatérique, acclimater*.—*rude*: le nom de la même famille: *rudesse*; le verbe? *rudoyer*; le contraire de *rude* dans le texte: *doux*.—*sein*: les homonymes avec leur signification: *sain, saint, seing, ceint*.—*nos fleuves et nos rivières*: ajoutez un adjectif à chaque nom: *grands fleuves, belles rivières*.—*Européen*: donnez le nom par lequel on désigne un homme de chacune des cinq parties du monde: Américain, Africain, Asiatique, Océanien.

REDACTION

SUJET À TRAITER

LES OUVRIERS

1. Quels sont les ouvriers qui travaillent le bois? le fer?
2. Quels ouvriers sont employés pour la construction d'une maison? et aussi pour la rendre habitable.
3. Quels sont les principaux devoirs des ouvriers?

SUJET TRAITÉ

1. Le menuisier, le charron, le meublier, le charpentier, le tourneur travaillent le bois; le serrurier, le mécanicien, le forgeron, le maréchal, le plombier, travaillent le fer.
2. Le maçon, le plâtrier, le couvreur, le charpentier collaborent à la construction d'une maison; le peintre, le menuisier, le serrurier, le plombier, travaillent à la rendre habitable.
3. Si ceux qui emploient les ouvriers ont l'obligation de bien payer leur travail sans y mettre aucun retard, les ouvriers doivent aussi mettre toute leur application à bien faire le travail, sans perdre volontairement du temps.

RECITATION

QUI DONNE AUX PAUVRES PRÊTE À DIEU

Pous vous-même je vous implore,
Pour tous les heureux d'ici-bas;
Donner, c'est s'enrichir encore
D'un trésor qui ne périt pas.

L'aumône est l'épargne céleste,
C'est la seule qui plaise à Dieu,
Et c'est la seule qui nous reste
Quand au monde, il faut dire adieu.

A l'heure où notre âme s'envole,
Un ange pèse dans sa main
Ce trésor, peut-être une obole,
Donné un jour sur le chemin.

Et, pour conduire au grand mystère
Notre âme d'un vol plus joyeux,
De cette obole de la terre
Il fait un astre dans les cieux!

HENRI DE BORNIER.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

LES HABITANTS DE L'ILE PERCÉ

Le plateau *verdoyant* de l'île *Percé* est semé de points *brillants*, tantôt *stationnaires*, tantôt *mobiles*: ce sont les habitants ailés de ce lieu, les uns *couvant* leurs œufs dans la *sécurité* la plus profonde, les autres *veillant* sur la famille nouvellement éclos. Cette ville *aérienne* se divise en deux *quartiers* bien distincts: celui des cormorans et celui des goélands. Si un individu d'une des *tribus* ose franchir la limite assignée à *ceux de sa plume*, cet empiètement n'est jamais toléré en silence. Une *clameur* formidable formée de milliers de cris, retentit dans les airs et se fait entendre quelquefois à la distance de plusieurs milles: une nuée semblable à un brouillard épais de neige, s'élève au dessus du camp souillé par la présence de l'étranger. Les envahisseurs sont-ils nombreux, une *colonne* se détache de la masse des habitants du territoire menacé, et, décrivant un demi-cercle, va attaquer les ennemis sur les derrières. Comme les défenseurs de la patrie sont toujours forts sur le sol natal, les étrangers *doivent céder* et *déguerpir* devant les coups de bec et les *malédiction*s de leurs adversaires.

L'abbé J.-B.-A. FERLAND.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*verdoyant, brillants, couvant, veillant*: distinction entre le *participe présent* et l'*adjectif verbal*. Le *participe présent* exprime une action *passagère* et l'*adjectif verbal* exprime une qualité active, un état actif qui *dure*, qui est *habituel*. *Verdoyant* et *brillants* sont adjectifs et s'accordent; *couvant* et *veillant* sont participes invariables. *Percé*: rocher énorme en forme de voute formant une île au sud de la baie de Gaspé.—*stationnaires*: arrêtés, au repos.—*sécurité*.—tranquillité d'esprit, confiance.—*aérienne*: élevée dans les airs.—*quartiers*: on donne ce nom aux différentes parties d'une ville; il vient du mot *quart* parce que à l'origine on divisait en *quatre*.—*tribus*: distinguez une *tribu* de un *tribut*? Une *tribu* est une réunion de familles gouvernées par un même chef. Un *tribut* est un impôt payé comme marque de dépendance.—*ceux de sa plume*: de la même espèce.—*clameur*: cri prolongé. Indiquer les dérivés de ce mot: *réclame, réclamer, réclamation, proclamer, proclamation*.—*colonne*: terme militaire, signifie une ligne de troupes profonde et serrée. Le colonel (un seul *n*) est un chef de colonne.—*écrivant*: radical *écrire* (en latin *scribere*) d'où *scribe, écrivain, écritoire, décrire, description, inscrire, circonscrire, circonscription, etc.*—*doivent*: temps simples: je *dois*.. nous *devons*.. je *devais*, je *dus*, je *devrais*, je *devrais*, que je *doive*, que nous *devions*, que je *dusse, devant, dû, due*.—*déguerpir*: se sauver par crainte ou par force.—*malédiction*: signifie ici cris de colère. Au sens propre: paroles qui souhaitent le *malheur*; c'est le contraire de *bénédiction*, paroles qui souhaitent le *bien*, le *bonheur*.

ANALYSE

Si un individu d'une des tribus ose franchir la limite assignée à ceux de sa plume, cet empiètement n'est jamais toléré en silence.

DEUX PROPOSITIONS:

PRINCIPALE: *cet empiètement n'est jamais toléré en silence.*

COMPLÈMENT CIRCONSTANCIEL de la principale: *si un individu d'une des tribus ose franchir la limite assignée à ceux de sa plume.*

La conjonction *si* unit ou rattache la complétive à la principale; s'il n'y avait pas une *inversion* elle serait entre les deux propositions, à sa place logique et non à la tête de la phrase.

En rétablissant l'ordre logique le mot *cet* serait remplacé par l'article simple: *L'empiètement n'est jamais toléré... si un individu... ose franchir, etc.*

—*d'une*: on pourrait dire aussi bien *de l'une*; c'est la préposition *de* précédant le pronom indéfini *l'une* qui est compl. déterm. de *individu*, et qui est lui-même déterminé par le complément *tribus*.

—*ne jamais*: analyser ces deux mots ensemble: adverbe de négation.

—On peut, après ces remarques, faire l'analyse de tous les mots sans difficulté.

II

JOIE DE PRINTEMPS

Les lilas sont en fleurs! Et nous autres, humains, qui, dans notre *avidité* de jouir, sommes un peu bien cruels, nous coupons des branches aux arbres, des branches où pendent des grappes de lilas, et nous nous en faisons de gros bouquets que nous mettons dans un vase rempli d'eau. Et d'abord c'est une joie. Ils sentent si *bon*, ils embaument l'air si doucement, ils parfument nos appartements si délicatement. C'est une joie; les chères petites branches, *toutes* pleines de sève, malgré les blessures que leur a faites le *sécateur*, s'arrangent pour vivre l'espace de *quelques matins*; par les blessures *mêmes* de leur tige, les mignonnes fleurs, nuancées de violet et de blanc, *boivent* la fraîcheur de l'eau; des corolles encore fermées s'entr'ouvrent et laissent s'échapper de *tendres effluves*. Et l'on renouvelle l'eau! C'est un charme et une joie! Car c'est le beau printemps! Les lilas sont en fleurs.

Qui n'aimerait, solitaire, dans une chambre d'étude, avoir près de lui, pour le réjouir et l'égayer, un beau bouquet de lilas? Cela vous repose et vous ranime. On se rappelle les années heureuses, les courses à travers les champs ou les ébats sur la pente des coteaux et des collines, là-bas, aux alentours du village natal.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*avidité*: ardent désir.—*un peu bien cruels*: l'adverbe *bien* signifie *beaucoup*; il y a comme une contradiction dans les termes, moins choquante que si l'on disait *un peu beaucoup*, mais réelle cependant; l'auteur donne ici un trait d'originalité, mais on ne pourrait en faire autant d'une manière habituelle.—*pendent*; justifiez le pluriel; le sujet est *grappes*; l'inversion est faite ici pour donner plus d'harmonie à la phrase.—*bon*: signifie *bonnement*, *agréablement*: c'est un adverbe invariable. Tout adjectif employé adverbialement est invariable.—*toutes*: variable quoique adverbe parce qu'il précède un adjectif féminin commençant par une consonne.—*faites*: justifiez l'accord du participe: le compl. dir. *que* (*blessures*) est féminin pluriel et précède le participe.—*sécateur*: instrument de jardinier qui sert à couper les petites branches comme des ciseaux.—*quelques matins*: il ne s'agit pas d'un matin quelconque, mais de plusieurs matins.—*mêmes*: adjectif marque l'identité.—*boivent*: temps simples: *boire*, *buvant*, *bu*, je *bois*... nous *buvons*... je *bus*, tu *bus*,... je *boirai*... que je *boive*... que nous *buvions*... etc.—*tendres effluves*: émanations qui s'exhalent des corps animaux ou végétaux; ce mot est *masculin*; il est formé du latin *fluere* (couler) et du préfixe *ex* (modifié par le changement de *x* en *f*) qui signifie *hors*.

—Extraire de la dictée tous les pronoms en les classant, et en indiquant le mot qu'ils remplacent.

ANALYSE

Les chères petites branches, toutes pleines de sève, malgré les blessures que leur a faites le sécateur, s'arrangent pour vivre l'espace de quelques matins.

DEUX PROPOSITIONS

PRINCIPALE: *Les chères petites branches, toutes pleines de sève, malgré les blessures, s'arrangent pour vivre l'espace de quelques matins.*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de blessures: *que leur a faites le sécateur.*

Cette complétive pourrait être traduite ainsi pour détruire l'inversion: *le sécateur leur (à elles) a fait que* (les blessures). Ainsi étudiée cette proposition est facile à analyser.

toutes: adverbe modifie *pleines*.

pleines: compl. qualificatif ou attributif de *branches*.

malgré: préposition unit *blessures* à *pleines*.

que: pron. rel. fém. plur. compl. dir. de *a faites*.

espace: compl. circ. de *vivre* (la préposition *pendant* ou *durant* est sous-entendue). Nous avons donné là, à peu près, toutes les difficultés que renferme la phrase.

COMPOSITION

LA PREMIÈRE COMMUNION

Voici l'époque de la Première Communion.

Les sentiments qui doivent nous animer.

Souvenirs laissés par les années précédentes.

SUJET TRAITÉ

Voici venir le grand moment; l'époque de la Première Communion avance, et nous, pauvres petits enfants bien légers encore, bien imparfaits, nous allons approcher du Dieu bon et parfait qui nous désire autant et plus que nous le désirons nous-mêmes.

Messieurs les Curés ont bien raison de choisir cette époque de l'année pour la Première Communion. C'est un des moments où la nature se renouvelle et où les champs charment par leur verdure.

Bientôt, on verra par les rues et par les routes, les costumes blancs des petites filles qui, sous leurs voiles apparaissent comme de petites saintes; puis les petits garçons plus sévères dans leur tenue, mais à la mine recueillie, sérieuse. Le brassard flotte à leurs bras.

Cette année est pour moi celle que j'attends impatiemment depuis longtemps, c'est celle de ma Première Communion.

Je trouvais déjà bien jolie l'église de notre paroisse avec ses fleurs et sa parure de fête; que dirai-je maintenant que cette parure sera, en partie, pour moi, pour fêter la première visite de mon Dieu dans mon âme?

Je revois la cérémonie de l'année dernière: les grandes portes s'ouvrent devant la procession des premiers communians et premières communiantes. Ils entrent recueillis et troublés en chantant des cantiques. Les parents les suivent des yeux, tandis que les bons catéchistes les précèdent pour leur indiquer leurs places. Et le grand moment arrivé, je me vois déjà à la place d'un de ces petits garçons que j'enviais tant l'an dernier et je sens mon cœur se fondre dans un élan de tendresse et d'amour infini pour le Dieu de ma Première Communion!

RECITATION

LE DIMANCHE AU VILLAGE

C'est lui, le voilà, le Dimanche,
Avec le mois de mai nouveau,
L'amandier met sa robe blanche,
Le bleu du ciel azure l'eau.
Les fleurs du jardin sont écloses,
On croirait voir le paradis;
La violette parle aux roses,
Le chêne orgueilleux parle aux buis.

Au bord du nid, battant des ailes,
L'oiseau chante en se réveillant,
Et dit bonjour aux hirondelles,
Qui reviennent de l'Orient.
Dans son bel habit de dimanche,
Le chardonneret marche fier,
Et vole aussi de branche en branche,
Et jette sa chanson dans l'air.

Voyez combien l'on est tranquille,
Dans tout le village aujourd'hui!
Le moulin à la roue agile,
Et l'enclume ont cessé leur bruit.
Les bœufs ruminant à la crèche,
Libres du joug et du brancard,
Et la charrue avec la bêche
Se repose sous le hangar.....

H. MURGER..

MATHÉMATIQUES, ARITHMÉTIQUE, CALCUL MENTAL

139. Combien s'écoule-t-il de jours du 8 au 17 d'un mois? *Solution* : 7 et 10 moins 8 = 2 et 7 = 9 jours.

140. Combien y a-t-il d'heures entre 3 heures du matin et midi? *Solution* : 2 et 10 moins 3 = 7 et 2 = 9 heures.

141. Combien y a-t-il d'heures entre 7 heures du soir et minuit? *Rép.* 5 heures.

142. Votre père travaille 11 heures par jour, et vous 5 : combien fait-il journellement d'heures de travail de plus que vous? *Rép.* 6 heures.

143. Combien reste-t-il sur 17 pommes, quand on en a mangé 9? *Rép.* 8 pommes.

144. On décharge 7 sacs d'une voiture qui en contient 15 : combien reste-t-il de sacs dans la voiture? *Rép.* 8.

145. Sur une dette de \$16 on ne doit plus que \$9 : quelle somme a-t-on payée? *Rép.* \$7.

146. On m'a fait \$14 un paletot; l'étoffe est estimée \$9 : quel est le prix de la façon et des fournitures? *Rép.* \$5.

147. Sur une dette de \$15 j'ai payé \$9 : combien me reste-t-il à payer? *Rép.* \$6.

148. A combien revient au tailleur un paletot qu'il vend \$11 en gagnant \$3? *Rép.* \$8.

149. Un écolier se lève à 7 heures; il reste en classe de 9 heures à midi et de 2 heures à quatre heures; puis il fait ses devoirs et étudie ses leçons de 5 heures à 6 heures et de 8 heures à 9 heures; à 9 heures il se couche. On demande : 1° le temps pendant lequel cet écolier est resté levé; 2° le nombre des heures qu'il a consacrées au travail; 3° le temps qu'il a eu de libre; 4° la différence entre les heures de travail et les heures de liberté?

Solution : de 7 heures à midi, 5 heures, et de midi à 9 heures, 9 heures. L'enfant est donc resté levé 5 heures + 9 heures = 14 heures.

Heures de travail : de 9 heures à midi, 3 heures; de 2 heures à 4 heures, 2 heures; de 5 heures à 6 heures, 1 heure; de 8 heures à 9 heures, 1 heure; en tout : 3 + 2 + 1 + 1 = 7 heures.

Heures de liberté : de 7 à 9 heures, 2 heures; de midi à 2 heures, 2 heures; de 4 heures à 5 heures, 1 heure; de 6 heures à 8 heures, 2 heures; en tout : 2 + 2 + 1 + 2 = 7.

Il a travaillé pendant 7 heures et il a été libre pendant 7 heures; il n'y a pas de différence entre les deux.

150. Un ouvrier veut placer en deux mois \$14 à la caisse d'épargne : le premier mois, son versement s'élève à \$8 : quel sera le montant du second versement? *Rép.* \$6.

151. Deux coupons de toile ont ensemble 13 verges; le premier a 8 verges : quelle est la longueur du deuxième et de combien est-elle inférieure à celle du premier?

Solution : La longueur du 2ième coupon est de $13 - 8 = 5$ verges.
Elle est inférieure à la longueur de la 1ère de $8 - 5 = 3$ verges.

PROBLEMES SUR LES QUATRE OPERATIONS

68. On a acheté 150 œufs à 20¢ la douzaine ; on en vend le tiers à 3¢ l'œuf et le reste à raison de 4 œufs pour 8¢. Combien gagne-t-on ?

Solution : $150 \div 12 = 12 \frac{1}{2}$ douzaines ; $20¢ \times 12 \frac{1}{2} = \2.50 , le coût des 150 œufs.

Le tiers de 150 = 50 ; $3¢ \times 50 = \$1.50$;

$150 - 50 = 100$, le reste à 4 œufs pour 8¢, ou 2¢ par œuf = $2¢ \times 100 = \$2.00$.

$\$1.50 + \$2.00 = \$3.50$, ce que les œufs ont rapporté ; $\$3.50 - \$2.50 = \$1.00$, le bénéfice.

69. Un entrepreneur a employé 56 ouvriers à \$1.75 par jour pendant 42 jours ; il a payé \$21 pour la nourriture de chacun. On demande ce qui revient en outre à chaque ouvrier et la somme totale payée par l'entrepreneur.

Solution : Somme due à chaque ouvrier : $(\$1.75 \times 42, \text{ ou } \$73.50) - \$21 = \52.50 .

La somme totale payée est de $\$73.50 \times 56 = \4116 .

70. On a deux pièces de drap de même qualité ; la 1ère coûte \$69.60, et la 2ème, qui contient 6 verges de plus, a coûté \$90.48. Combien chaque pièce contient-elle de verges ?

Solution : Les 6 verges coûtent $\$90.48 - 69.60 = \20.88 ; 1 verge vaut $\$20.88 \div 6 = \3.48 .

La 1ère pièce contient $\$69.60 \div \$3.48 = 20$ verges.

La 2ème pièce contient $\$90.48 \div \$3.48 = 26$ verges.

71. Un libraire achète 6 douzaines de volumes à \$2.90 la douzaine ; s'il a reçu le 13ème en sus et qu'il revende chaque volume à 32¢, combien gagne-t-il sur le tout ?

Solution : $\$2.90 \times 6 = \17.40 , le coût des 6 douzaines.

$13 \times 6 = 78$, le nombre de volumes reçus ;

$32¢ \times 78 = 24.96$, ce que les 78 volumes lui ont rapporté.

$\$24.96 - \$17.40 = \$7.56$. *Rép.*

72. Un ouvrier dépense 75¢ par jour pour l'entretien de sa maison ; il travaille 25 jours par mois, et au bout d'un an, après avoir pourvu à sa dépense, il se trouve qu'il a mis de côté \$362.25. Combien a-t-il gagné chaque jour de travail ?

Solution : $75¢ \times 365 = \$273.75$, somme dépensée pour l'entretien de la maison.

$25 \times 12 = 300$, nombre de jours de travail dans une année.

$\$273.75 + \$362.25 = \$636$, somme totale gagnée par un travail de 300 jours.

$\$636 \div 300 = \2.12 , salaire journalier.

73. Le 1er février on achète 296 verges d'étoffe à 55¢ la verge ; 15 jours plus tard la même étoffe a baissé de 4¢ par verge, et on en achète alors 400 verges. On veut revendre le tout au détail et au même prix en gagnant \$22.96. Quel doit être le prix de vente d'une verge ?

Solution : $55¢ \times 296 = \$162.80$, le coût de la 1ère quantité.

$(55¢ - 4¢) \times 400 = \204 , le coût de la 2ème quantité.

$\$162.80 + \$204 = \$366.80$, le coût total.

Le coût total $\$366.80 +$ le bénéfice, $\$22.96 = \389.76 , le prix de vente.

$\$389.76 \div$ la quantité totale 696 = $\$0.56$, le prix de vente d'une verge.

74. Une pièce d'étoffe de 65 verges a coûté \$31.20. On en prend 9 verges pour faire une robe ; on emploie en outre 3 verges de doublure à 20¢ la verge, et on paie à la couturière \$3.50 de façon. Trouvez le prix de la robe.

Solution : $\$31.20 \div 65 = \0.48 le prix d'une verge ; $\$0.48 \times 9 = \4.32 , le prix de l'étoffe contenue dans la robe ;

3 verges de doublure à 20¢ = $\$0.60$.

$\$4.32 + \$0.60 + \$3.50 = \8.42 , coût de la robe.

75. On dit à un élève de multiplier un certain nombre par 23, il se trompe et au lieu de multiplier par 23 il multiplie par 25 et trouve pour réponse 150. Quel aurait été le produit s'il ne s'était pas trompé ?

Solution : $150 \div 25 = 6$; le nombre qu'il avait à multiplier était donc 6.
 $6 \times 23 = 138$, la réponse qu'il aurait dû trouver.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

69. On a d'abord vendu le $\frac{1}{5}$ d'une pièce de drap, ensuite les $\frac{3}{4}$ de ce qui reste, et après cette seconde vente, il ne reste plus qu'un coupon de $17 \frac{3}{4}$ verges. Quelle était la longueur de la pièce ?

Solution : Les $\frac{3}{4}$ de $(\frac{5}{5} - \frac{1}{5}) = \frac{3}{4}$ de $\frac{4}{5} = \frac{3}{5}$, ce qui a été vendu en second lieu ; $\frac{4}{5} - \frac{3}{5} = \frac{1}{5}$, ce qui reste en dernier lieu = $17 \frac{3}{4}$ verges ; $\frac{5}{5} = 17 \frac{3}{4} \times 5 = 88 \frac{3}{4}$ verges. *Rép.*

70. On veut partager une somme de \$1845. entre un homme, 2 enfants et une femme, de manière que l'homme ait 5 fois ce que la femme a, la femme 2 fois ce que le 1er enfant a et que la part du 2ème soit les $\frac{3}{8}$ de celle du 1er. On demande la part de chacun ?

Solution : Soit \$8 la part du 1er enfant, alors la part du 2ème sera de \$3, la part de la femme de $\$8 \times 2 = 16$, et celle de l'homme de $\$16 \times 5 = \80 .
 $\$8 + \$3 + \$16 + \$80 = \$107$. Si la somme totale était de \$107, l'homme aurait \$80, c'est-à-dire $\frac{80}{107}$ du tout ; la femme aurait $\frac{16}{107}$ du tout ; le 1er enfant $\frac{8}{107}$ du tout et le 2ème enfant $\frac{3}{107}$ du tout.

$\frac{80}{107}$ de \$1845.75 = \$1380, la part de l'homme ;

$\frac{16}{107}$ de 1845.75 = \$276, la part de la femme ;

$\frac{8}{107}$ de \$1845.75 = \$138, la part du 1er enfant ;

$\frac{3}{107}$ de \$1845.75 = \$51.75, la part du 2ème enfant.

71. Un bassin reçoit par $1/2$ heure $35 \frac{1}{2}$ gallons d'eau, et perd par un orifice, $6 \frac{2}{3}$ gallons dans le même temps : combien conservera-t-il de gallons dans 2 heures $3/4$?

Solution : $(35 \frac{1}{2} - 6 \frac{2}{3}) \times 2 = 57 \frac{2}{3}$ gallons ; ce qu'il conservera dans 1 heure ; $57 \frac{2}{3} \times 2 \frac{3}{4} = 158 \frac{7}{12}$ gallons. *Rép.*

72. Deux personnes ont le même revenu annuel. La première économise le $1/4$ de son revenu ; la 2^{ème} fait \$75 de dettes et dépense ainsi \$535 ; de plus que la première. Quel est leur revenu ?

Solution : Ce que la 2^{ème} personne dépense de plus que la 1^{ère} égale $1/4$ de son revenu + \$75 = \$535 ; donc $1/4$ de son revenu = \$535 - \$75 = \$460 ; $4/4$ de son revenu = \$460 \times 4 = \$1840.

73. Une fontaine qui donne 3375 gallons d'eau en $3/4$ d'heure, met 40 minutes pour remplir un bassin. Quelle est la capacité de ce bassin ?

Solution : 40 minutes = $2/3$ d'heure.

$3375 \div 3/4 = 3375 \times 4/3 =$ ce que la fontaine donne dans 1 heure ; $3375 \times 4/3 \times 2/3 = 3000$ gallons ; ce que la fontaine donne dans 40 minutes.

Autre solution : $3/4$ d'heure = 45 minutes.

$3375 \div 45 =$ ce que la fontaine donne dans 1 minute : $(3375 \div 45) \times 40$, ou ce qui est la même chose $(3375 \times 40) \div 45 = 3000$ gallons. *Rép.*

74. Un voyageur quitte une ville pour se rendre dans une autre en prenant un train qui fait 25 milles par heure ; il revient dans un autre qui fait 36 milles par heure. Son voyage aller et retour, a duré 10 heures 10 minutes. Quelle est la distance des deux villes ?

Solution : 1 mille en allant se fait dans $1/25$ d'heure ; 1 mille en revenant se fait dans $1/36$ d'heure ; ainsi le temps qu'il faudrait pour se rendre à une ville à 1 mille de distance et revenir serait de $1/25 + 1/36 = 61/900$ d'heure. 10 heures et 10 minutes = $10 \frac{1}{6}$ d'heure = $61/6$ d'heure.

Chaque $61/900$ d'heure représente une distance de 1 mille ; la distance entre les deux villes sera donc d'autant de fois 1 mille qu'il y a de fois $61/900$ en $6 \frac{1}{6}$ heures $1/6$ ou $61/6 \div 61/900 = 61/6 \times 900/61 = 150$ milles. *Rép.*

REGLES DE L'UNITE, POURCENTAGE, ETC.

45. On a payé \$22.80 pour 3 verges de velours et 5 verges de drap. Sachant que 2 verges de velours valent autant que 3 verges de drap, trouvez le prix de chaque étoffe.

Solution : Si 2 verges de velours = 3 verges de drap,

1 verge de velours = $3/2$ verge de drap et

3 verges de velours = $3/2 \times 3 = 9/2$ verges de drap.

Donc on peut remplacer les 3 verges de velours dans l'énoncé par $9/2$ ou $4 \frac{1}{2}$ verges de drap ; ainsi on peut dire $4 \frac{1}{2}$ verges de drap + 5 verges de drap, ou $9 \frac{1}{2}$ verges de drap = \$22.80 ; 1 verge de drap = $\$22.80 \div 9 \frac{1}{2} = \2.40 .

5 verges de drap = $\$2.40 \times 5 = \12.00 ;

3 verges de velours = $\$22.80 - \$12 = \$10.80$;

1 verge de velours = $\$10.80 \div 3 = \3.60 .

46. Une personne dispose en ce moment de \$4000 qu'elle désire placer en obligations du gouvernement. Y a-t-il avantage pour elle à acheter des obligations 5 % au cours de 112.50 ou du 3 % au cours de 82.20 ?

Solution : Son revenu dans le premier cas = $(4000 \div 112.5) \times 5 = \177.78 ; son revenu dans le deuxième cas $(4000 \div 82.2) \times 3 = \145.99 . Il y a avantage de $\$177.78 - \$145.99 = \$31.79$ à acheter du 5 %.

47. Un marchand a acheté 140 verges de drap à raison de \$3.30 la verge ; il veut, en le revendant, réaliser un bénéfice de 10 % sur le prix d'achat. Il a déjà vendu les $\frac{2}{5}$ de ce drap à \$3.90. Combien doit-il vendre la verge de ce qui reste ?

Solution : $\$3.30 \times 140 = \462 , le coût du drap.

$\$462 + 10\%$ de $\$462 = \$462 + \$46.20 = \508.20 , ce que la vente des 140 verges doit rapporter.

$\frac{2}{5}$ de $140 \times \$3.90 = \218.40 , ce que la 1ère vente a rapporté ;

$\$508.20 - \$218.40 = \$289.80$, ce que la vente du reste doit rapporter ; il reste les $\frac{3}{5}$ de 140 verges = 84 verges ;

$\$289.80 \div 84 = \3.45 , le prix de vente de 1 verge de ce qui reste.

48. On a acheté un certain nombre de volumes chez un libraire à 18¢ l'un ; il en a donné 13 pour 12. Combien faut-il revendre chaque volume pour faire un bénéfice de 35 % sur l'argent déboursé ?

Solution : $\$.18 \times 12 = \2.16 le prix payé pour 13 volumes ; $\$2.16 + 35\%$ de $\$2.16 = \$2.16 + \$0.756 = \2.916 le prix de vente des 13 volumes ; $\$2.916 \div 13 = \$0.224 \frac{4}{13}$ ou $\$.23$.

49. On a acheté 14 douzaines de livres à 36¢ la pièce ; on a eu le 13ème gratis et on a obtenu en outre une remise de 3 % du prix d'achat. Combien gagnerait-on sur le tout en revendant chaque volume 45¢ ?

Solution : $36¢ \times 12 \times 14 = \60.48 ; $\$60.48 - 3\%$ de $\$60.48 = \$60.48 - \$1.81 = \58.67 , le coût de 14 fois 13 volumes, ou 182 volumes ; $45¢ \times 182 = \$81.90$, ce que les 14 douzaines ont rapporté.

$81.90 - \$58.67 = \23.23 . *Rép.*

ALGÈBRE

NOTE.—Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

37. On a trois qualités de vin à 53c, 59c et 72c la pinte. On veut en remplir un fût de 561 pintes, de façon que le mélange vaille 65c la pinte, et en prenant deux fois plus de vin à 53c que de vin à 59c. Combien de pintes de chaque espèce devra-t-on mettre dans le baril ?

Solution:—Soit x le nombre de pintes à 59c, alors $2x$, le nombre à 59c et le reste, ou $561 - 3x$ la quantité à 72c.

$.59x$, la valeur des pintes à \$0.59;

$.53 \times 2x = 1.06x$, la valeur des pintes à \$0.53;

$.72 (561 - 3x) = 403.92 - 2.16x$, valeur des pintes à \$0.72.

$.65 \times 561 = \$364.65$, valeur de la quantité entière dans le baril.

$.59x + 1.06x + 403.92 - 2.16x = 364.65$.

Multipliant cette équation par 100 on a:

$59x + 106x + 40392 - 216x = 36465$

Réduisant et transposant on a:

$165x - 216x = 36465 - 40392 = -3927$

$-51x = -3927$

$51x = 3927$

$x = 3927/51 = 77$, le nombre de pintes à 59c.

$2x = 77 \times 2 = 154$, pintes à 53c.

$561 - 3x = 561 - (3 \times 77) = 561 - 231 = 330$ pintes à 72c.

38. Un réservoir à parois verticales de 2.5 verges de profondeur a pour base un trapèze de 3.6 verges de hauteur, dont les bases diffèrent de 1.5 verge. Il est alimenté par 3 fontaines: la 1^{ère} en remplirait les $2/5$ en 30 heures: la 2^e les $3/8$ en 36 heures; la 3^e fournit 826.32 gallons en 12 heures. Si l'on fait couler la première fontaine seule pendant 10 heures, puis la 1^{ère} et la 2^e pendant 16 heures et enfin les trois fontaines pendant 15 heures, le bassin est exactement rempli. On demande les bases du trapèze du fond.

Solution:—La première fontaine seule remplirait le bassin en $30 \times 5/2 = 75$ heures et dans 1 heure remplirait $1/75$ de la contenance totale;

La 2^e fontaine seule remplirait le bassin en $36 \times 8/3 = 96$ heures et dans 1 heure remplirait $1/96$ de la contenance totale;

La 3^e fontaine verserait $826.32 \div 12 = 68.86$ gallons dans 1 heure.

La 1^{ère} fontaine coule pendant 10 heures + 16 heures + 15 heures = 41 heures et verse une quantité d'eau = à $1/75$ de la contenance du bassin $\times 41 = 41/75$ de la contenance;

La 2^e fontaine coule pendant 16 + 15 = 31 heures et verse une quantité d'eau = à $1/96$ de la contenance totale $\times 31 = 31/96$ de la contenance;

La 3^e fontaine coule pendant 15 heures et verse 68.86 gallons $\times 15 = 1032.9$ gallons. Alors le réservoir est plein.

La partie versée par les deux premières fontaines = $41/75 + 31/96 = 2087/2400$ de la contenance entière;

$2400/2400 - 2087/2400 = 313/2400$ de la contenance entière, la partie versée par la 3^e fontaine.

$313/2400$ du réservoir = 1032.9 gallons; $2400/2400 = 1032.0 \times 2400/313 = 7920$ gallons.

Dans 1 gallon il y a 277.274 pouces cubes; le volume du réservoir en verges cubes est donc = à $(7920 \times 277.274) \div (1728 \times 27) = 2196010.08 \div 46656$ (le nombre de pouces dans 1 verge = 47.068 verges cubes, le volume du réservoir.

Soit x la petite base du trapèze qui forme le fond du réservoir; alors $x + 1.5$ verge la grande base;

$(x + x + 1.5) (3.6/2) = 3.6x + 2.7$, la surface du fond du réservoir;

$(3.6x + 2.7) \times 2.5$ (la profondeur) = $9x + 6.75$, le volume du réservoir;

$9x + 6.75 = 47.068$

$9x = 47.068 - 6.75 = 40.318$

$x = 40.318/9 = 5.591$ verges (presque), le plus petit côté du trapèze qui forme le fond du réservoir.

$x + 1.5 = 5.591 + 1.5 = 7.091$ verges le plus grand côté du trapèze.

Premiers éléments de géométrie pratique

Notre.—En enseignant la géométrie ou le mesurage, faites, ou faites faire, à chaque problème, la figure sur le tableau. C'est le plus sûr moyen de faire comprendre les élèves.

DU CONE

Le cône est un solide analogue à la pyramide mais dont la base est un cercle.

Le cône peut dès lors être regardé comme une pyramide régulière dont la base est un cercle, et dont les faces latérales se composent d'une infinité de petits triangles isocèles égaux.

Un éteignoir, un pain de sucre, un toit de tourelle sont des exemples de la forme conique.

Le cône est droit, lorsque l'axe est perpendiculaire au plan de la base.

Le cône est oblique, lorsque l'axe est oblique au plan de la base.

Le cône droit s'obtient en faisant tourner un triangle rectangle autour d'un côté de l'angle droit.

L'hypoténuse engendre la surface latérale ou convexe, et l'autre côté de l'angle droit, ou le rayon du cône, engendre la base.

La hauteur ou l'axe d'un cône droit est la distance du sommet au plan de la base.

L'apothème est l'hypoténuse de l'angle droit ou la génératrice du cône.

SURFACE ET VOLUME DU CONE DROIT.—Le développement de la surface du cône droit forme un secteur de cercle, ayant pour rayon l'apothème du cône et pour axe la circonférence rectifiée de la base du cône.

La SURFACE LATÉRALE égale la moitié du produit de l'apothème du cône par la circonférence de la base.

La SURFACE TOTALE égale la surface latérale plus celle de la base.

Le VOLUME DU CONE est égal au tiers du produit de la base par la hauteur.

Exemple:—Quels sont la surface latérale et le volume d'un cône droit dont la hauteur est de 12 pouces et le rayon de la base de 5 pouces?

Solution:—L'apothème égale l'hypoténuse d'un triangle rectangle dont la hauteur = la hauteur du cône, (12 pouces) et la base, le rayon de la base du cône, (5 pouces). L'apothème = la racine carrée de $12^2 + 5^2$ = la racine carrée de 169 = 13.

La circonférence de la base = $5 \times 2 \times 3.1416$ = 31.416.

$(31.416 \times 13) \div 2$ = 204.204, la surface latérale du cône,

$(31.416 \times 5) \div 2$ = 78.54, la surface de la base,

$204.204 + 78.54$ = 282.744 pouces carrés, la surface totale.

Pour trouver le volume il faut multiplier la surface de la base par la hauteur et diviser le produit par 3.

$(78.54 \times 12) \div 3$ = 314.16 pouces cubes.

155. Quelle est la surface et le volume d'un cône dont le rayon est de 3 pouces et la hauteur de 4 pouces?

Solution:—Le diamètre = 3×2 = 6 pouces; la circonférence = 3.1416×6 = 18.8496; l'apothème = la racine carrée de $(3^2 + 4^2)$ = 5; $(18.8496 \times 5) \div 2$ = 47.124 pouces carrés la surface latérale; $6^2 \times .7854$ = 28.2744, la surface de la base;

$47.124 + 28.2744$ = 75.3984 pouces carrés, la surface entière.

$(28.2744 \times 4) \div 3$ = 37.6992 le volume.

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION

On nous demande la solution du problème suivant:

Un terrain ayant une superficie égale à celle d'un losange dont les diagonales sont de 388 verges et de 245 verges, a produit par acre 2950 livres de foin; combien de bottes en fournira-t-il si chacune pèse 12½ livres?

Solution:—Les diagonales d'un losange étant perpendiculaires l'une à l'autre, la surface du losange peut se trouver en prenant la moitié du produit des diagonales.

$(388 \times 245) \div 2$ = 47530 verges carrés, la surface du losange. Dans une acre il y a 4840 verges.

$(47530 \times 2950) \div 4840$ = 28069 livres et une fraction.

$28069 \div 12\frac{1}{2}$ = 2317½ bottes de foin; (il y a un peu plus que 1/2, mais c'est une quantité négligeable).

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Le journal d'une institutrice—*Suite*

Mai.

Jamais je n'aurais osé rêver à la bonne fortune qui m'arrive tout à coup. Les « Religieuses » ont accepté l'école du village, mais à condition que je continuerai à remplir mes fonctions, sous leur direction. Je laisse à juger de mon empressement à conclure le marché. Que je suis heureuse ! Je vais avoir, tout à la fois, mes chères élèves et habiter le même toit que les « Epouses de Notre-Seigneur. » La bonne Mère H. n'a pas manqué de me taquiner un peu. Nouvelle Marie au temple, me dit-elle, vous attendrez dans le recueillement et la prière, le St-Joseph que la Providence vous a destiné. Ça sent un peu l'ironie ; mais au fait, ce n'est pas si mal. La Sainte Vierge doit être notre modèle partout. A l'heure marquée dans les décrets divins, je sortirai du temple, préparée, je l'espère, à la mission qui m'attend. Je veux être bonne chrétienne. Il y a eu des saintes, dans le monde ; je les prendrai pour modèles et marcherai sur leurs traces. Chose qui m'étonne assez, c'est que jamais les « Religieuses » ne me parlent de vocation. On me dit bien que le bonheur est pour elles, même ici-bas ; qu'en religion, les croix sont de paille, tandis que dans le monde, elles sont, parfois bien lourdes ; que la parole de Dieu, qui a promis le centuple en cette vie à ceux qui ont tout quitté pour le suivre, ne trompe pas, et mille choses de ce genre, toutes attrayantes ; mais elles concluent toujours par la même finale : Il faut y être appelée. Eh ! bien, il faut y être appelée et je ne le suis pas. J'ai bien envie de le regretter, mais à quoi bon. Contre la force pas de résistance.

Vers le Lac St-Jean

La compagnie du chemin de fer du Lac Saint-Jean fait de grands sacrifices pour coloniser l'immense région qui s'étend au nord de Québec. Aussi, les progrès de la colonisation sont réels autour du Lac Saint-Jean et sur les bords de ses nombreux tributaires. Que tous ceux qui préfèrent vivre dans leur pays plutôt que de prendre le chemin de l'exil, aillent donc visiter la région du Lac Saint-Jean. Grâce à la libéralité de la société de colonisation du Lac Saint-Jean et à la compagnie du chemin de fer du même nom, ils pourront faire le voyage de Québec à Roberval à un prix minime. Pour tous les renseignements s'adresser à M. R. Dupont, secrétaire de la Société de colonisation, Québec.

N'oublions pas la devise du curé Labelle : *Emparons-nous du sol.*

REVUE MENSUELLE

Pie X et la rupture du Concordat.—Le Conflit Russo-Japonais.—AU CANADA: la question scolaire; l'attitude des fanatiques; réponses des patriotes du Bas-Canada; l'incident Sbaretta; l'avenir de la Province de Québec—Le programme de l'honorable M. Gouin.

Le correspondant romain de la *Semaine Religieuse*, de Montréal, écrit que le Pape est très préoccupé des événements qui se préparent en France. Il voudrait espérer, *in spem contra spem*; mais les avis qu'il reçoit de tous les côtés enlèvent une à une toutes ses espérances. « Je ne veux par croire à la séparation, disait-il il y a quelques jours à un prélat, pour deux motifs: l'un surnaturel, l'autre politique. Le premier c'est que je me refuse à croire que la France, nation si catholique, qui a toujours tant fait pour l'Eglise et continue encore aujourd'hui à se montrer si généreuse envers le Souverain-Pontife, redescende au rang des nations païennes et même barbares. Le second motif est que si le gouvernement rompt le Concordat, il est obligé de donner la liberté ». Et le prélat répliquait: « Le gouvernement ne veut plus du Concordat, mais il veut moins encore donner la liberté; déjà des règlements de police des cultes sont élaborés; ils sont tellement précis et minutieux, qu'avec eux l'Eglise sera bien moins libre que sous le concordat, et qu'il ne sera plus possible à un prêtre de dire la messe sans la permission du gouvernement ». Et le pape ajoutait: « C'est une persécution plus terrible que celle des empereurs romains, plus violente que celle des barbares, c'est la persécution de Julien l'Apostat. »

Le conflit Russo-Japonais est loin d'être sur le point de se terminer, malgré les rumeurs de paix. Les Japonais ont acculé les Russes dans le nord. Ces derniers ont perdu Moukden, après une lutte acharnée et des pertes considérables. Malgré la révolution qui sévit en Russie, le gouvernement de ce pays ne songe pas, apparemment, à capituler; de nouvelles troupes sont constamment dirigées vers la Mandchourie, afin d'arrêter la marche envahissante des Japonais.

On estime à plus de deux cent mille hommes, les pertes subies par les deux armées depuis le commencement de la guerre.

Au Canada, la question scolaire des Territoires du Nord-Ouest passionne les esprits. Depuis plus d'un mois, c'est l'unique sujet de discussion au Parlement fédéral et dans les journaux. Les protestants fanatiques font rage: ils dénoncent l'Eglise de Rome et calomnient la province de Québec. Ils ont même inventé une conspiration du délégué apostolique, Mgr Sbaretta, contre les intérêts du Manitoba *re* l'agrandissement des limites de cette province. Plusieurs journaux anglais et certains députés protestants, ont profité de cette calomnie pour jeter l'insulte au représentant du Saint-Siège. Mgr Sbaretta a donné le démenti aux racontars des fanatiques et a expliqué que la nature de ses relations avec M. Campbell, le représentant du gouvernement manitobain, avait eu un caractère tout à fait privé: Mgr Sbaretta, comme c'était son droit et son devoir, a plaidé en faveur des catholiques du Manitoba en son nom personnel.

Dans la Chambre des Communes, les députés canadiens-français ont fait face à l'orage; ils ont répondu avec énergie aux discours incendiaires des fanatiques. Notons MM. Bourassa, Lavergne, Lemieux qui ont vengé notre province des accusations d'ignorance portées contre elle.

Toute cette tempête a lieu à propos du projet de loi érigeant les Territoires du Nord-Ouest en provinces, projet qui garantit partiellement la liberté des catholiques en matière scolaire.

Les Anglais du Canada nous reprochent de ne pas être animés d'un sentiment national très ardent pour le *grand tout canadien*. Il faut bien admettre que le patriotisme canadien, tel que compris et pratiqué par nos concitoyens des provinces anglaises, n'est pas un patriotisme bien attrayant pour nous. On propose et on cherche à nous étrangler, puis on est surpris que cette politique ne nous enthousiasme pas.

Etant donné l'attitude des protestants du Canada, les Canadiens français doivent de plus en plus se cantonner dans la Province de Québec, y développer leurs forces, et préparer l'avenir de notre nationalité qui n'est certainement pas appelée à devenir l'esclave des autres groupes de la population établis après nous sur ce continent.

En dehors de l'arène politique, plusieurs des nôtres ont tenu tête aux fanatiques dans la presse ou par la parole. Notons M. l'abbé Huard et le Dr Lessard, de Québec, et M. P.-G. Martineau, avocat de Montréal. Nos félicitations à ces courageux.

Le nouveau premier ministre de la province de Québec, M. L. Gouin, a récemment formulé un programme où il est question sérieusement d'éducation. Le premier ministre a annoncé que son programme doterait la province de plusieurs écoles normales et de quelques écoles techniques: écoles forestières, agricoles et commerciales. Il a aussi invité les municipalités scolaires à payer mieux les instituteurs et les institutrices; de son côté le gouvernement fera de nouveaux sacrifices. M. Gouin a de plus promis de faire son possible pour régler la question du subside fédéral: ce règlement ajouterait \$600,000 aux revenus de Québec.

Le programme scolaire de l'honorable premier ministre est sage et pratique: nous l'en félicitons, sincèrement.

C.-J. M.

BIBLIOGRAPHIE

LA CROIX, revue catholique et indépendante, publiée à Montréal, vient d'entrer dans sa troisième année de publication. Nous offrons à notre courageux confrère nos meilleurs souhaits de succès.

Le STÉNOGRAPHE CANADIEN a atteint sa 17^e année, et le JOURNAL DE FRANÇOISE sa quatrième: nos félicitations à ces deux revues.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, par Paul de Cazes, secrétaire du département de l'Instruction publique de la province de Québec.—Typographie Dussault & Proulx.

Tel est le titre d'une fort jolie brochure de soixante-huit pages publiée par le Gouvernement de Québec pour l'Exposition de Liège.

Il était difficile, dans un ouvrage aussi restreint, de traiter d'une façon plus complète et avec autant de clarté de notre système d'instruction publique. M. de Cazes a su grouper sans monotonie les principaux points de la loi d'Éducation; il en a tracé les grandes lignes avec correction et élégance. Le caractère et l'esprit de l'organisation scolaire de Québec ont été analysés avec justesse: les étrangers qui liront la brochure de M. de Cazes apprendront que la province catholique de Québec est la patrie de la vraie liberté d'enseignement.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Les instituteurs laïques de la cité de Montréal ont fait des instances auprès de la commission scolaire de cette ville pour faire augmenter leur traitement. Nos confrères ont établi clairement le bien-fondé de leur réclamation. Nous leur souhaitons plein succès dans leur démarche.

Nous souhaitons aussi que le sort des instituteurs laïques qui enseignent dans les écoles des Frères, sous le contrôle des commissaires de la ville de Québec, soit bientôt amélioré. Les instituteurs de Québec reçoivent à peine la moitié du salaire de leurs confrères de Montréal.

La question du système métrique revient souvent sur le tapis, à la Chambre des communes, à Ottawa. Il est facile de prévoir que dans un avenir plus ou moins rapproché, ce système sera introduit dans nos écoles.

Nous apprenons avec plaisir que sur une édition de 2,000 séries des *Tableaux des Fractions* de M. l'inspecteur Lippens, il ne reste plus que 30 séries de cet ouvrage en librairie.

La commission scolaire de la Côte St-Louis, près Montréal, vient de retenir, pour cinq années à venir, les services de M. le professeur Alfred Letourneau, qui a été nommé principal de l'École St-Denis. Cet engagement a eu lieu en vertu d'une autorisation du Surintendant de l'Instruction publique. L'École St-Denis est fréquentée par 350 élèves; elle est dirigée par six instituteurs laïques.

Sir W. Macdonald a récemment doté les écoles protestantes de notre province de la somme de \$4,000,000. Ce montant sera appliqué à l'amélioration des écoles primaires et à la création d'un collège d'agriculture.

Il y a quelques semaines, la Révérende Sœur Marie-Fébronie (de la communauté des religieuses de Jésus et Marie) qui habite les missions lointaines de l'Orégon, célébrait le cinquantième anniversaire de sa profession religieuse. La sœur Marie-Fébronie appartient à une famille canadienne qui a donné un grand nombre de sujets aux congrégations du Canada, nous voulons dire la famille Gadbois. Au nom des nombreuses religieuses parentes de la vénérable jubilaire, une jolie poésie fut envoyée en Orégon. Nous détachons de cet écrin délicat, la délicieuse perle que voici :

« Des bords du Saint-Laurent pour vos noces aimées,
 Nous vous offrons, ma Sœur, en gerbes embaumées,
 Notre amour et nos fleurs et nos souhaits pieux :
 Puissent tous ces élans de la reconnaissance
 Vous obtenir du ciel une telle vaillance
 Que tous, frères et sœurs, et nièces et neveux,
 Nous puissions dans dix ans, l'âme à la vôtre unie,
 Voir et chanter, ô Sœur Marie,
 Le jour glorieux et charmant
 De vos noces de diamant. »

Grâce à une entente entre le gouvernement manitobain et l'évêque de St-Boniface, une école normale de langue française est établie dans cette dernière ville. MM. Goulet et Clément en sont les professeurs. Durant le dernier semestre, dit le *Manitoba*, on y comptait 80 instituteurs et institutrices.

Les Commissions scolaires qui ont l'avantage d'avoir de bonnes institutrices, devraient se faire un devoir de les garder. Le changement fréquent de titulaire cause des retards inévitables dans le cours d'études des élèves. L'expérience, cette qualité si précieuse dans l'enseignement, fait toujours défaut chez les institutrices nouvelles. Il importe donc de changer les maîtresses le moins souvent possible. On devrait aussi éviter les injustices à l'occasion des engagements. En cette circonstance, songeons que pour une institutrice, c'est un grand sacrifice que de quitter la classe où elle a donné satisfaction aux élèves et aux parents et où elle était déjà attachée par ces liens délicats que l'on nomme l'amour professionnel, l'amitié des élèves et la pleine conscience du devoir accompli.

Surtout pas d'engagement au rabais... ce serait vilain !

Voici le temps de la plantation des arbres. Autour de chaque école, après avoir étudié la nature du terrain, plaçons à distances égales, de jolis érables, ormes, hêtres, etc. Si le terrain scolaire le permet, un petit jardin pourrait être confié aux élèves qui en cultiveraient chacun un carré.

Un correspondant du *Canada* établit que c'est dans les écoles de notre province que le pourcentage moyen de la fréquentation scolaire est le plus élevé. Nous avons déjà mentionné ce fait à plusieurs reprises.

 PETITES NOTES

ERRATA.—Au cours du magnifique article bibliographique signé par *Pierre Boucher*, et consacré au récent ouvrage du Dr Dionne: *Les ecclésiastiques et les royalistes français réfugiés au Canada*, il s'est glissé deux erreurs typographiques que nous tenons à rectifier: 1^o page 451 (livraison d'avril 1905), au lieu de *Lilburne*, lire: *Silburne*; même page, au lieu de *servir* en aide, lire: *venir* en aide.

Nous remercions notre vénérable confrère de la *Semaine religieuse*, de Québec, pour les bonnes paroles qui suivent:

« De tout cœur nous félicitons et nous remercions M. Magnan de l'article plein de vigueur, de franchise et de vrai patriotisme, qu'il a publié dans le *Soleil* de lundi dernier, sur l'« Education dans Québec. » Une fois de plus, le directeur de l'*Enseignement primaire* a dignement vengé notre système scolaire, si injustement attaqué par un journal anglais de Montréal ».

Les instituteurs et les institutrices ont, sans doute, commencé à préparer la séance de fin d'année. Ils feraient acte de bon patriotisme en engageant MM. les Commissaires d'écoles à fixer la distribution des prix pour le 24 juin. A cette occasion, des récitations, des chants et des lectures patriotiques pourraient être inscrites au programme. Des drapeaux canadiens-français devraient flotter sur l'école et orner les classes.

M. Arthur Sauvé dit à ce sujet:

« Les examens, dans les écoles, se feraient dans les jours précédant le 24 juin. Et le jour de la St-Jean-Baptiste, distribution des prix au village. C'est chose facile, aussi facile que de conduire les enfants à l'église, pour la première communion.

« La St-Jean-Baptiste serait en même temps la fête de l'éducation, de l'instruction ».

Nous parlons ailleurs (dans la *Revue Mensuelle*) de la partie du programme de l'honorable M. Gouin, traitant de l'Instruction publique. Parlant du même sujet, la *Semaine Religieuse de Québec* s'exprime comme suit:

« Dans son discours-programme prononcé à Montréal le 5 avril, le nouveau premier ministre de la Province, l'honorable M. Gouin, a parlé en termes excellents de ce que son gouvernement se propose de faire pour promouvoir les progrès de l'Instruction publique.

« Nous voulions reproduire ces encourageantes paroles dès cette semaine. Mais le défaut d'espace nous force à retarder de huit jours cette publication ».

On vient de fonder à Québec, à l'Université Laval, une société d'économie politique et sociale. Composée de membres du clergé et de laïques instruits, cette société, qui a pris le Pape pour guide dès sa fondation, est appelée à jouer un rôle utile au Canada. Mgr Mathieu, recteur de l'Université Laval, est le président d'honneur de

la nouvelle société. L'honorable juge Langelier en est le président actif, M. J.-E. Prince, avocat, le secrétaire-général et M. l'abbé Lortie, de l'Université, le trésorier. Le premier sujet proposé aux membres est : *Origine de la société civile*.

Un savant français, M. Brentano, a donné une conférence sur *L'homme au masque de fer* à l'Université Laval, le 12 avril dernier. M. Brentano a établi 1° que la Bastille n'a jamais été l'horrible prison telle que représentée par les ennemis des rois de France; 2° que l'homme masqué l'était d'un masque de velours noir, et que ce personnage célèbre était tout simplement un prisonnier plutôt politique, traître à sa parole donnée à Louis XIV.

Pour nous, Canadiens français, qui vivons encore de l'organisation créée ici par Louis XIV, par l'entremise de l'intendant Talon, il nous est infiniment agréable de constater, comme nous nous en doutions bien un peu, que la vieille monarchie française qui nous a donné la vie, n'était pas aussi mauvaise que les personnages de la Révolution l'ont dit.

S'adresser à M. W. Bussière, Ecole normale Laval, Québec, et non au directeur de *L'Enseignement Primaire*, relativement aux *Réponses aux Questions* posées par le Bureau Central; nous n'avons rien à faire avec la vente de cette brochure.

Il ne se passe une semaine sans que nous recevions des lettres relatives à la distribution de *Mon Premier Livre*. On est instamment prié, à ce sujet, de s'adresser à l'honorable Secrétaire de la Province ou au Surintendant de l'Instruction publique, qui se feront un devoir d'adresser les manuels demandés à qui de droit.

Depuis les explications que nous avons eues avec la *Gazette*, de Montréal, ce journal paraît avoir compris que les catholiques de la province de Québec font preuve d'une grande générosité à l'égard des protestants. C'est ce que la *Gazette* a répondu au *News* qui prétendait que ses coreligionnaires étaient maltraités dans le bas-Canada!

D'autres protestants éminents se sont aussi fait un devoir de protester contre les attaques des fanatiques à notre adresse.

Dans la prochaine livraison, nous publierons la réponse de l'Académie française à la Commission chargée de proposer les réformes de l'orthographe. C'est un document qui mérite d'être lu et conservé.

Feu M. J.-P. Tardivel

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, décédé à Québec, le 24 avril dernier, à l'âge de 53 ans.

Références utiles

Etablissement de relieur.—*L'Enseignement Primaire* recommande à ses lecteurs l'excellent établissement de relieur de M. L. G. Chabot, 34, Côte de la Montagne, Québec. Relieur et règleur avantageusement connu, M. Chabot est en mesure d'offrir des conditions spéciales aux membres du clergé (pour les bibliothèques paroissiales), reliure des livres, revues, registres, etc.

MAISON FONDÉE EN 1865

LIBRAIRIE SAINTE-ANNE

J.-A. LANGLAIS & FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

(Gros et détail)

Bureau et magasin, 179, rue St-Joseph—Département du gros, 222 226, rue Desfossés.
QUEBEC

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES ET ARTICLES POUR ECOLES
AUX MEILLEURS PRIX !!

LIVRES CLASSIQUES, FOURNITURES D'ECOLES, GLOBES TERRESTRES.

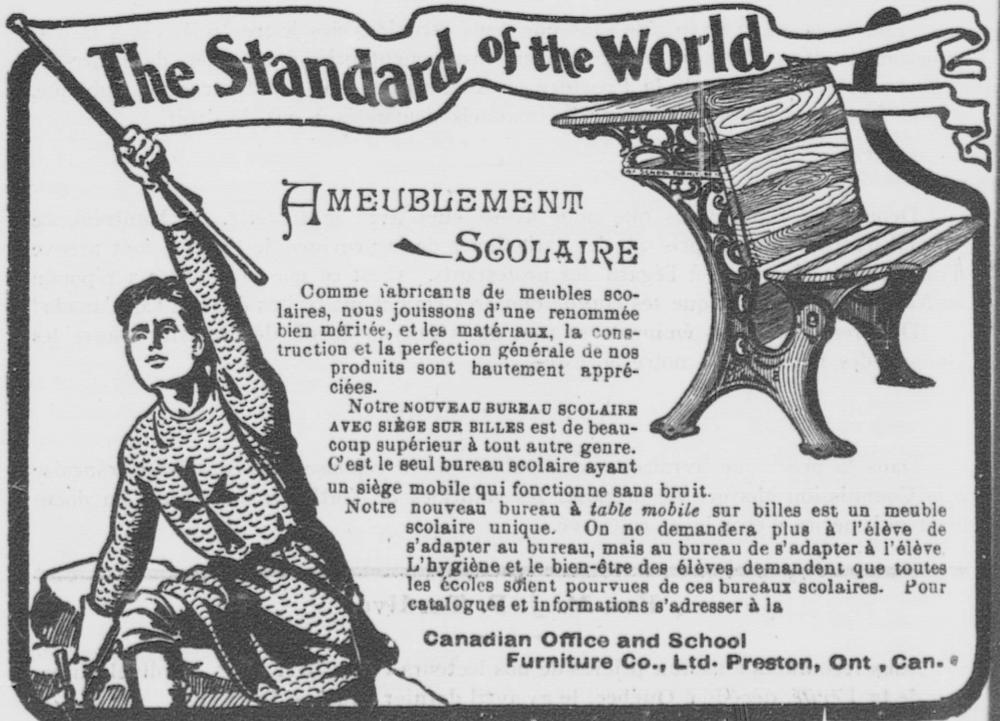
Cours des Frères des Ecoles Chrétiennes, Larive et Fleury, Larousse, Robert, C.S.V

Blancs et livres de toutes sortes pour secrétaires de municipalité scolaire et municipale.—Articles de bureau.

Attention spéciale et promptitude à l'exécution des ordres reçus par la malle.

Demandez notre nouveau catalogue illustré de 1904, si vous ne l'avez pas reçu. Vous épargnez certainement de l'argent en vous adressant à nous.

Prix spéciaux pour commandes importantes.



The Standard of the World

AMEUBLEMENT SCOLAIRE

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciées.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**